

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 60

MARDI 1<sup>er</sup> AOÛT 2006

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2006

|   | Pages |
|---|-------|
| <b>Pavoisement</b> des monuments et édifices publics à l'occasion du 62 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris.....  | 2008  |
| VILLE DE PARIS  |       |
| <b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Scolaires) — (Arrêté modificatif du 21 juillet 2006).....   | 1975  |
| <b>Désignation</b> de l'Adjointe au Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à la Mémoire et du Monde combattant au Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre à la mémoire de la Nation (Arrêté du 24 juillet 2006).....          | 1975  |
| <b>Liste</b> des candidats déclarés admis à la Résidence des Ateliers de Paris à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2006 (Arrêté du 24 juillet 2006).....   | 1976  |
| <b>Modification</b> de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1022 et d'avances 022 — « Caisse intérieure Morland », à la Direction des Finances (Arrêté du 7 juillet 2006).....   | 1976  |
| <b>Nomination</b> d'un mandataire suppléant du régisseur de recettes et d'avances de la « Caisse intérieure Morland », auprès de la Direction des Finances.....   | 1977  |
| <b>Modificatif</b> de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1083 intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » à la Direction de la Voirie et des Déplacements (Arrêté du 11 juillet 2006).....   | 1977  |
| <b>Désignation</b> du régisseur et de son suppléant à la régie de recettes n° 1083 intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » à la Direction de la Voirie et des Déplacements. — (Arrêté modificatif du 11 juillet 2006)...                                    | 1977  |
| <b>Modification</b> de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1081 et d'avances n° 081 — Stationnement payant de surface, à la Direction de la Voirie et des Déplacements (Arrêté du 11 juillet 2006).....   | 1978  |
| <b>Désignation</b> du régisseur et de son suppléant à la régie de recettes n° 1081 et d'avances n° 081, stationnement payant de surface, à la Direction de la Voirie et des Déplacements. — (Arrêté modificatif du 11 juillet 2006)...  | 1978  |
| <b>Voie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-089 modifiant, dans le 13 <sup>e</sup> arrondissement, l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules (Arrêté du 24 juillet 2006)..... | 1979  |

### Pavoisement des monuments et édifices publics à l'occasion du 62<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris.

VILLE DE PARIS

Paris, le 19 juillet 2006

L'Adjoint au Maire  
chargé de la Prévention,  
de la Sécurité,  
de l'Organisation  
et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris

#### NOTE

A l'attention de  
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement  
et Directeurs de la Ville de Paris*  
A l'occasion du 62<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris, les bâtiments publics devront être pavoisés aux couleurs nationales du jeudi 24 au samedi 26 août 2006.

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire  
chargé de la Prévention, de la Sécurité,  
de l'Organisation et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris*

Christophe CARESCHE

- 
- Voie et Déplacements.** — Arrêté n° 2006-090 complétant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 autorisant les cycles à circuler dans certaines voies de circulation réservées (Arrêté du 25 juillet 2006)..... 1979
- Voie et Déplacements.** — Arrêté n° 2006-091 instaurant un sens unique de circulation dans deux voies des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 25 juillet 2006)..... 1980
- Voie et Déplacements.** — Arrêté n° 2006-097 instaurant le stationnement gênant dans la rue du Commandant René Mouchotte, à Paris 14<sup>e</sup> (Arrêté du 25 juillet 2006).. 1980
- Voie et Déplacements.** — Arrêté n° 2006-099 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 25 juillet 2006)..... 1981

|  |      |
|--|------|
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-107 relatif à la mise en service d'une signalisation lumineuse tricolore à Paris 2 <sup>e</sup> (Arrêté du 25 juillet 2006) .....  | 1981 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-109 modifiant, dans les 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> arrondissements de Paris, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996, portant création de voies de circulation réservées aux cycles (Arrêté du 25 juillet 2006).....  | 1982 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-117 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation dans plusieurs voies du 14 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 25 juillet 2006)...   | 1982 |
| Annexe 1 .....   | 1982 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2006-080 modifiant, à titre provisoire, le sens de circulation générale de plusieurs voies du 5 <sup>e</sup> arrondissement de Paris (Arrêté du 20 juillet 2006) .....  | 1983 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 5/2006-049 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Saint-Luc, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 juillet 2006) .....   | 1984 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-057 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans les rues des Tourelles et Haxo, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2006) .....  | 1984 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-059 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans la rue de Charonne, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2006) .....  | 1984 |
| <b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-061 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans plusieurs voies du 20 <sup>e</sup> arrondissement de Paris (Arrêté du 19 juillet 2006) .....   | 1985 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques (Arrêté du 20 juillet 2006) .....   | 1985 |
| Annexe .....   | 1986 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 15 postes d'élèves civils.....  | 1986 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.....  | 1986 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 4 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 10 postes d'élèves civils..... | 1990 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.....   | 1991 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 17 postes d'élèves civils.....  | 1995 |
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.....  | 1995 |
| DEPARTEMENT DE PARIS   |      |
| <b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Scolaires) — (Arrêté modificatif du 21 juillet 2006) .....   | 2000 |

|   |      |
|---|------|
| <b>Fixation</b> des tarifs journaliers 2006 applicables au Service « Paris Ados Service » géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 juillet 2006) .....                          | 2001 |
| <b>Fixation</b> des tarifs journaliers 2006 applicables au Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 juillet 2006) ..... | 2001 |
| <b>Fixation</b> de la dotation globale 2006 applicable à l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt, de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.) (Arrêté du 25 juillet 2006) .....                                 | 2002 |
| <b>Modification</b> de l'arrêté constitutif de la régie d'avances départementale n° 122 — « Caisse intérieure Morland », à la Direction des Finances (Arrêté du 7 juillet 2006).....  | 2002 |
| <b>Nomination</b> d'un mandataire suppléant du régisseur d'avances de la « Caisse intérieure Morland », auprès de la Direction des Finances .....   | 2003 |

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

|   |      |
|---|------|
| <b>Arrêté n° 2006-0205 DG</b> relatif à la désignation des représentants de l'administration, titulaires et suppléants, siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. — (Arrêté modificatif du 19 juillet 2006) ..... | 2003 |
| Annexe .....  | 2004 |

#### PREFECTURE DE POLICE

|  |      |
|--|------|
| <b>Arrêté n° 2006-20826</b> relatif à la commission départementale de la sécurité routière de Paris (Arrêté du 21 juillet 2006) .....  | 2005 |
| <b>Arrêté n° 2006-20869</b> interdisant la vente à emporter de boissons alcooliques à l'occasion des rencontres de football durant la saison 2006-2007 au Parc des Princes (Arrêté du 26 juillet 2006) ..... | 2006 |
| Annexe — Calendrier des rencontres de football prévues au Parc des Princes au cours de la saison 2006-2007 .....   | 2006 |

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

|   |      |
|---|------|
| <b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2006-1888 bis portant ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement de personnel de maîtrise (F/H), grade agent de maîtrise, branche cuisine (Arrêté du 13 juillet 2006)..... | 2006 |
| <b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 06-1967 portant délégation de signature de la Directrice Générale (Arrêté du 24 juillet 2006) .....  | 2007 |

#### POSTES A POURVOIR

|  |      |
|--|------|
| <b>Direction des Affaires Juridiques.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....       | 2007 |
| <b>Direction des Affaires Scolaires.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....        | 2007 |
| <b>Direction de la Voirie et des Déplacements.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... | 2007 |

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

|   |      |
|---|------|
| <b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques ..... | 2008 |
| <b>Marchés publics.</b> — Mise à disposition d'une alerte-mél sur <a href="http://paris.fr">paris.fr</a> . — Rappel .....   | 2008 |

## VILLE DE PARIS

### Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Scolaires) — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu les délibérations du 25 mars 2001 et du 21 janvier 2002 par lesquelles le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002, modifié par arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Ville ;

Vu l'arrêté en date du 17 juin 2004 relatif à la constitution de commissions des marchés au sein des services municipaux ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2006 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires ;

Vu l'arrêté en date du 3 avril 2006 déléguant la signature du Maire de Paris à la Directrice des Affaires Scolaires ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 nommant Mme Catherine MOISAN, Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2002 désignant M. Pierre MOURATILLE en qualité de directeur adjoint des affaires scolaires ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 3 avril 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 3 :

— pour la commission d'ouverture des plis :

*substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

— pour la commission de proposition d'attribution et de sélection des candidats en procédure restreinte :

*substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

A l'article 4 :

II — Sous-Direction de l'Administration générale et de la prévision scolaire :

*Ajouter* :

— M. Cédric HERANVAL-MALLET, administrateur, adjoint au sous-directeur, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Florent LE CURIEUX BELFOND, sous-directeur, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes et décisions préparés par la sous-direction.

a) Service des Ressources Humaines :

*Ajouter*, après le nom de Mme Claire CHERIE, administratrice, adjointe au sous-directeur :

— et en cas d'absence et d'empêchement simultanés de M. Pierre-Florent LE CURIEUX BELFOND et de M. Cédric HERANVAL-MALLET, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par la sous-direction.

d) Bureau de coordination de la commande publique :

*Substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

f) Bureau des technologies de l'information et de la communication :

*Substituer* le nom de Jean-Fabrice LEONI, chargé de mission cadre supérieur, à celui de Mlle Gaëlle BITAUD et *supprimer* le nom de Catherine FRANCKET, attachée d'administration.

III — Sous-Direction des Ecoles :

Bureau des locaux et des projets de constructions scolaires :

*Ajouter* le nom de Mme Marie-Josèphe BERTRAN de BALANDA VIDAL, attachée d'administration, après celui de Mme Véronique ROULEAU.

Bureau de l'entretien et de la sécurité des écoles :

*Ajouter* le nom de M. Louis-Jérôme HAZAN, attaché d'administration, après celui de M. Bernard FONTAINE.

IV — Sous-Direction des établissements du second degré :

A l'alinéa 1, *ajouter* le nom de Mme Florence POUYOL administratrice hors classe chargée de mission auprès du sous-directeur, avant M. Denis PERONNET.

6 — Certificats pour avances aux régisseurs et bordereaux de justification de dépenses en régie et pièces annexes :

*supprimer* Mlle Sandrine BOURDEIX, secrétaire administrative.

VII — Circonscription des Affaires Scolaires :

Au 5<sup>e</sup> alinéa, *ajouter* le nom de Mme Olivia PAULAT, attachée des services après le nom de M. Eric DUHAUSSE.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice des Finances,

— M. le Directeur des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice des Affaires Scolaires.

Fait à Paris, le 21 juillet 2006

Bertrand DELANOË

### Désignation de l'Adjointe au Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à la Mémoire et du Monde combattant au Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre à la mémoire de la Nation.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-25 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu les arrêtés en date du 31 mai 2001 et du 28 février 2002 chargeant Mme Odette CHRISTIENNE de toutes les questions relatives à la Mémoire et du Monde combattant ;

Arrête :

Article premier. — Mme Odette CHRISTIENNE, Adjointe au Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à la Mémoire et du Monde combattant, est désignée pour me représenter au Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre à la mémoire de la Nation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2006

Bertrand DELANOË

**Liste des candidats déclarés admis à la Résidence des Ateliers de Paris à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2006 DDEE 145 en date des 12 et 13 juin 2006, par laquelle est créé un nouveau service public municipal, 30, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, dénommé « Ateliers de Paris » dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des porteurs de projets d'activité dans les secteurs de la création, notamment métiers d'art, mode, design et un tarif de redevance pour l'accueil de résidents au sein de l'incubateur de projets d'activité dénommé « La Résidence des Ateliers de Paris »,

Vu l'arrêté portant création d'un Comité d'Admission à la Résidence des Ateliers de Paris, publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » le 7 juillet 2006,

Arrête :

Article premier. — Le Comité d'Admission à la Résidence des Ateliers de Paris, réuni le 18 juillet 2006 dans les locaux des Ateliers de Paris, 30, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, a déclaré admis, à la Résidence des Ateliers de Paris, les candidats dont les noms suivent :

- Patricia DESSOULES
- Nicolas ESCOT
- Cyrine HAYOUNI
- Fatou KEBE
- Mylinh NGUYEN
- Lucille SALIOU et Anthony MASURE.

Fait à Paris, le 24 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur Général  
du Développement Economique  
et de l'Emploi*

Patrice VERMEULEN

**Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1022 et d'avances 022 — « Caisse intérieure Morland », à la Direction des Finances.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617 1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2005 modifié, instituant à la Direction des Finances, Sous-Direction des Finances, Bureau F5 — Comptabilité et régies, Caisse intérieure Morland, une régie de recettes et d'avances pour le recouvrement de divers produits et le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants, les sous-régisseurs et les préposés et à cet effet de modifier l'acte constitutif de la régie précitée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 4 juillet 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 12 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances intitulée « Caisse intérieure Morland » à la Sous-Direction des Finances, Direction des Finances, Ville de Paris, est ainsi rédigé :

« Article 12. — L'intervention de mandataires agents de guichet a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte les nommant. »

Art. 2. — L'article 21 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances intitulée « Caisse intérieure Morland » à la Sous-Direction des Finances, Direction des Finances, Ville de Paris, est ainsi rédigé :

« Article 21. — Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Art. 3. — La Directrice des Finances et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France — Service Poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Action éducative et périscolaire — Bureau de la découverte ;
- à la Directrice de l'Urbanisme — Sous-Direction du Permis de construire et du paysage de la rue ;
- au Directeur de la Voirie et des Déplacements — Service des déplacements — Section du stationnement sur la voie publique ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction de la Diffusion culturelle — Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 7 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint  
chargé de la Sous-Direction des Finances*  
Alain BAYET

**Nomination d'un mandataire suppléant du régisseur de recettes et d'avances de la « Caisse intérieure Morland », auprès de la Direction des Finances.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 juillet 2006, Mlle COUDERC Aurélie, adjoint administratif, est nommée mandataire suppléant du régisseur de recettes et d'avances de la Caisse intérieure Morland, auprès de la Direction des Finances, Bureau F5, Comptabilité et régies, à compter du 7 juillet 2006.

**Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1083 intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » à la Direction de la Voirie et des Déplacements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juillet 2005 instituant à la Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des déplacements, une régie de recettes intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants et à cet effet de modifier l'arrêté municipal susvisé ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 30 juin 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 13 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juillet 2005 instituant une régie de recettes intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » est ainsi rédigé :

« Article 13. — Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ».

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (7 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (4 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau de la comptabilité et des régies :

- Secteur des régies,
- Section des recettes ;

— au Directeur de la Voirie et des Déplacements — Service des déplacements — Section du stationnement sur la voie publique ;

- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 11 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Désignation du régisseur et de son suppléant à la régie de recettes n° 1083 intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » à la Direction de la Voirie et des Déplacements. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 26 juillet 2005 modifié, instituant à la Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des déplacements, Section du stationnement sur la voie publique, 15, boulevard Carnot, à Paris 12<sup>e</sup>, une régie de recettes intitulée « stationnement des autocars et Moneo horodateurs » en vue du recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juillet 2005 désignant Mme LOUIS-JOSEPH en qualité de régisseur de la régie précitée et M. DELY-BAPIN en qualité de suppléant ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté municipal susvisé afin, d'une part, de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants, d'autre part, de désigner un nouveau mandataire suppléant, en raison de l'absence prochaine et simultanée du régisseur et de son actuel mandataire suppléant, du 3 au 10 juillet 2006 ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 30 juin 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juillet 2005, désignant Mme LOUIS-JOSEPH en qualité de régisseur et M. DELY-BAPIN en qualité de suppléant, est ainsi rédigé :

« Article 3. — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme LOUIS-JOSEPH sera remplacée par M. Fred DELY-BAPIN (SOI 658 466), agent de service technique, ou par Mme Véronique BROSSER (SOI 9 009 340), secrétaire administratif, même adresse.

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juillet 2005 est ainsi rédigé :

« Article 6. — Pour les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie et en assumeront la responsabilité, M. DELY-BAPIN et Mme BROSSER, mandataires suppléants, percevront une indemnité de responsabilité sur la base d'un taux annuel de six cent quatre-vingt-dix euros (690 €). »

Art. 3. — Aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juillet 2005, désignant Mme LOUIS-JOSEPH en qualité de régisseur et M. DELY-BAPIN en qualité de suppléant :

— remplacer le mot « suppléant » par « mandataires suppléants ».

*(Le reste sans changement).*

Art. 4. — L'article 10 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juillet 2005, désignant Mme LOUIS-JOSEPH en qualité de régisseur et M. DELY-BAPIN en qualité de suppléant, est ainsi rédigé :

« Article 10. — Les régisseur et mandataires suppléants sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-8-M du 21 avril 2006. »

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 :

- Secteur des régies,
- Section des recettes ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines, Bureau des rémunérations ;

— au Directeur de la Voirie et des Déplacements — Service des déplacements — Section du stationnement sur la voie publique ;

— à Mme Louis JOSEPH, régisseur ;

— à M. DELY-BAPIN et Mme BOSSER, mandataires suppléants.

Fait à Paris, le 11 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1081 et d'avances n° 081 — Stationnement payant de surface, à la Direction de la Voirie et des Déplacements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 27 septembre 2005 modifié, instituant à la Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des déplacements, Section du stationnement sur la voie publique, 15, boulevard Carnot, à Paris 12<sup>e</sup>, une régie de recettes et d'avances en vue du recouvrement de divers produits et du paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie précitée afin, d'une part, d'ajouter le numéraire aux divers modes de paiement, d'autre part, détendre les attributions au paiement des tickets de rechargement permettant de créditer les cartes Moneo remises aux techniciens du Service du stationnement sur la voie publique chargés d'effectuer des tests sur les horodateurs acceptant le porte-monnaie électronique Moneo ;

Considérant qu'il convient par ailleurs de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 23 mai 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté municipal susvisé du 27 septembre 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances, est complété et modifié comme suit :

— dans l'énumération des dépenses, *ajouter* :

« — achat de tickets de rechargement des cartes Moneo remises aux techniciens chargés d'effectuer des tests sur les horodateurs acceptant le porte-monnaie électronique Moneo ».

*(Le reste de l'article sans changement).*

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 27 septembre 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances, est ainsi rédigé :

« Article 8. — Les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants :

— numéraire ;

— chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds au Trésor ;

— virement. »

Art. 3. — L'article 17 de l'arrêté municipal susvisé du 27 septembre 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances, est ainsi rédigé :

« Article 17. — Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, Service Poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Secteur des régies ;

— au Directeur de la Voirie et des Déplacements — Service des déplacements — Section du stationnement sur la voie publique ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 11 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Désignation du régisseur et de son suppléant à la régie de recettes n° 1081 et d'avances n° 081, stationnement payant de surface, à la Direction de la Voirie et des Déplacements. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 27 septembre 2005 modifié, instituant à la Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des déplacements — Section du Stationnement sur la voie publique, 15, boulevard Carnot, à Paris 12<sup>e</sup>, une régie de recettes et d'avances en vue du recouvrement de divers produits et du paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 10 février 2006 désignant Mme BOSSER en qualité de régisseur de la régie de recettes et d'avances du stationnement payant de surface et Mme WAWRA en tant que suppléant ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants et à cet effet de modifier l'arrêté susvisé désignant Mme BOSSER, régisseur et Mme WAWRA, suppléant ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 23 mai 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Aux articles 6, 7, 8, 9 et 10 de l'arrêté municipal susvisé du 20 février 2006 désignant Mme BOSSER en qualité de régisseur et Mme WAWRA en qualité de suppléant :

— *remplacer* le mot « suppléant » par les mots « mandataire suppléant ».

*(Le reste sans changement).*

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France — Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales — 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 :

- Secteur des régies,
- Section des recettes ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au Directeur de la Voirie et des Déplacements — Service des déplacements — Section du stationnement sur la voie publique ;

— à Mme BOSSER, régisseur ;

— à Mme WAWRA, mandataire suppléant.

Fait à Paris, le 11 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-089 modifiant, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-22, R. 411-23, R. 411-24, R. 412-7, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2000-2880 du 15 décembre 2000 arrêtant le plan de déplacements urbains de la Région Ile-de-France, visant à la requalification de l'espace public au profit des modes de déplacements économes en énergie et les moins polluants et des transports collectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 74-16716 du 4 décembre 1974 modifié notamment par l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté n° 01-17233 du 24 décembre 2001 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules et pérennisant le dispositif prévu par l'arrêté n° 01-16554 du 23 août 2001 ;

Considérant qu'il importe de contribuer à un meilleur partage de l'espace public au profit des transports collectifs en sécurisant la progression des autobus dans la capitale ;

Considérant que l'exploitation de la ligne mobilien 21 rend nécessaire la création d'un couloir bus sur la chaussée côté impair de la rue de l'Amiral Mouchez, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> - I de l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 susvisé, modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules est complété comme suit :

13<sup>e</sup> arrondissement :

Couloir dans le sens de circulation :

— Amiral Mouchez (rue de l') : côté impair, depuis la rue de Rungis vers et jusqu'à la rue Boussingault.

Art. 2. — Les catégories de véhicules autorisés à circuler dans la voie citée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ainsi que les conditions de livraison sont celles figurant aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 01-17233 du 24 décembre 2001 susvisé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire  
chargé des Transports, de la Circulation,  
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-090 complétant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 autorisant les cycles à circuler dans certaines voies de circulation réservées.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 412-11, R. 431-7 et R. 431-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 4 décembre 1974 précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-089 du 24 juillet 2006 modifiant, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que l'ouverture de certaines voies de circulation réservées à la circulation des cyclistes présente un intérêt pour la valorisation des modes de transports non polluants ;

Considérant que l'autorisation pour les cyclistes de circuler dans certaines voies réservées participe à une politique au service d'un partage plus équilibré du domaine public routier ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers empruntant les voies de circulation réservées ;

Considérant qu'il importe de faciliter la progression des cycles dans les voies de la capitale ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 susvisé est complété comme suit :

13<sup>e</sup> arrondissement :

— Amiral Mouchez (rue de l') : côté impair : depuis la rue de Rungis vers et jusqu'à la rue Boussingault.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-091 instaurant un sens unique de circulation dans deux voies des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-1 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la capitale ;

Considérant que la création d'un couloir bus dans la rue de l'Amiral Mouchez, à Paris 13<sup>e</sup>, conduit à mettre en sens unique la rue Boussingault et l'avenue Reille ;

Considérant que cette mesure a été présentée en Commission du plan de circulation, dans sa séance du 22 mars 2005 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Boussingault (rue) : depuis la place Coluche vers et jusqu'à la rue Vergniaud.

Art. 2. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 14<sup>e</sup> arrondissement :

— Reille (avenue) : depuis la place Coluche vers et jusqu'à la rue Gazan.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-097 instaurant le stationnement gênant dans la rue du Commandant René Mouchotte, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-00053 du 10 juin 2003 réglementant le stationnement, l'arrêt et la circulation des autocars de tourisme dans les voies de la Ville de Paris, notamment son article 4 ;

Considérant que le réaménagement de la rue du Commandant René Mouchotte, à Paris 14<sup>e</sup>, nécessite de neutraliser le stationnement des véhicules au droit du numéro 34 de cette voie ;

Considérant que l'augmentation croissante du nombre des autocars de tourisme dans la capitale nécessite de limiter leur stationnement au temps strictement nécessaire à la dépose et à la reprise de leurs passagers, au droit du numéro 34 de cette voie ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;



Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 14<sup>e</sup> arrondissement :

— Commandant René Mouchotte (rue du) : au droit du numéro 34.

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté susvisé n° 2003-00053 du 10 juin 2003 est complété comme suit :

— Commandant René Mouchotte (rue du) : au droit du numéro 34.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*  
Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-099 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son article 109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11236 du 17 septembre 1994 relatif aux signaux lumineux réglant la circulation à Paris ;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment des piétons, par la création de signalisations lumineuses tricolores dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste des signaux lumineux réglant la circulation à Paris, annexée à l'arrêté préfectoral précité du 17 septembre 1994, est complétée comme suit :

13<sup>e</sup> arrondissement :

— Carrefour formé par la rue de l'Espérance et la rue de Tolbiac ;

— Carrefour formé par la rue Jeanne d'Arc et la rue du Docteur Victor Hutinel ;

— Carrefour formé par la rue Jeanne d'Arc et la rue du Docteur Richet.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*  
Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-107 relatif à la mise en service d'une signalisation lumineuse tricolore à Paris 2<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son article 109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11236 du 17 septembre 1994 relatif aux signaux lumineux réglant la circulation à Paris ;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment des piétons, par la création de signalisations lumineuses tricolores dans le 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste des signaux lumineux réglant la circulation à Paris, annexée à l'arrêté préfectoral précité du 17 septembre 1994, est complétée comme suit :

2<sup>e</sup> arrondissement :

— Carrefour formé par la rue de Réaumur et la rue Dus-sous.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*  
Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-109 modifiant, dans les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996, portant création de voies de circulation réservées aux cycles.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1988 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle du 2 novembre 1995 relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, au profit des circulations douces, notamment place de l'Ile de la Réunion, à Paris 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste citée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 96-10915 susvisé du 18 juin 1996 est complétée comme suit :

11<sup>e</sup> arrondissement :

Antilles (place des) :

— voie cyclable unidirectionnelle sur trottoir :

- entre le boulevard de Charonne et l'avenue du Trône.

12<sup>e</sup> arrondissement :

Ile de la Réunion (place de l') :

— voie cyclable unidirectionnelle sur trottoir :

- entre l'avenue du Trône et le boulevard de Picpus.

Art. 2. — Les mesures prévues par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire*  
*chargé des Transports, de la Circulation,*  
*du Stationnement et de la Voirie*  
Denis BAUPIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-117 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation dans plusieurs voies du 14<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la modification provisoire des règles de circulation dans plusieurs voies du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris conformément au tableau ci-après ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront en plusieurs phases jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — En raison des travaux liés au tramway des Maréchaux sud, la circulation des véhicules sera réglementée dans les secteurs géographiques du 14<sup>e</sup> arrondissement définis à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. — Les périodes pendant lesquelles ces prescriptions seront à observer sont définies dans cette même annexe 1.

Art. 3. — Ces mesures seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante et jusqu'à sa dépose.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Adjoint au Chef du Service des Déplacements*  
Michel BOUVIER

**Annexe 1**

| Voies concernées      | Mesures de circulation  | Durée  | Période                      |
|-----------------------|---|--------|------------------------------|
| Boulevard Brune       | Mise à sens unique depuis l'avenue du Général Leclerc vers et jusqu'à la rue Friant         | 1 jour | 28 août 2006                 |
| Boulevard Jourdan     | Mise à sens unique depuis la rue de l'Amiral Mouchez vers et jusqu'à la rue du Père Coentin | 1 jour | 28 août 2006<br>28 août 2006 |
| Rue Le Brix et Mesmin | Mise en impasse depuis la rue Georges de Porto Riche vers et jusqu'au bd Brune              | 1 jour |                              |

| Voies concernées                | Mesures de circulation  | Durée  | Période      |
|---------------------------------|---|--------|--------------|
| Rue Monticelli                  | Mise en impasse depuis la rue Georges de Porto Riche vers et jusqu'au bd Brune                    | 1 jour | 28 août 2006 |
| Boulevard Brune                 | Mise à sens unique depuis l'avenue Jean Moulin vers et jusqu'à la rue Vercingétorix               | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Wilfried Laurier            | Mise en impasse depuis la rue du Général Humbert vers et jusqu'au bd Brune                        | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Wilfried Laurier            | Mise à double sens entre la rue du Général Humbert et l'avenue Marc Sangnier                      | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Prévost Paradol             | Mise en impasse depuis la rue du Général Humbert vers et jusqu'au bd Brune                        | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue du Colonel Monteil          | Mise en impasse depuis la rue Maurice Bouchor vers et jusqu'au bd Brune                           | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Pierre Le Roy               | Mise en impasse depuis la rue Maurice Bouchor vers et jusqu'au bd Brune                           | 1 jour | 29 août 2006 |
| Avenue de la porte Didot        | Mise en impasse depuis la rue Maurice Bouchor vers et jusqu'au bd Brune                           | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue du Lieutenant Lapeyre       | Mise en impasse depuis la rue du Général Séré de Rivières vers et jusqu'au bd Brune               | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Henri de Bournazel          | Mise en impasse depuis l'avenue du Général Maistre vers et jusqu'au bd Brune                      | 1 jour | 29 août 2006 |
| Avenue du Général de Maud'Huy   | Mise en impasse depuis l'avenue du Général Maistre vers et jusqu'au bd Brune                      | 1 jour | 29 août 2006 |
| Avenue de la Porte de Châtillon | Mise à sens unique depuis le bd Brune vers et jusqu'à l'avenue Maurice d'Occagne                  | 1 jour | 29 août 2006 |
| Rue Nicolas Taunay              | Fermeture totale  | 1 jour | 29 août 2006 |
| Boulevard Jourdan               | Mise à sens unique depuis la rue Emile Faguet vers et jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin        | 1 jour | 30 août 2006 |
| Boulevard Brune                 | Mise à sens unique depuis l'avenue de la porte de Vanves vers et jusqu'à la place du 25 août 1944 | 1 jour | 31 août 2006 |

| Voies concernées   | Mesures de circulation   | Durée  | Période                        |
|--|--|--------|--------------------------------|
| Boulevard Jourdan  | Mise à sens unique depuis la rue Henri Barbois vers et jusqu'à la rue Emile Faguet | 1 jour | 1 <sup>er</sup> septembre 2006 |
| N.B. : les plans sont consultables à la Direction de la Voirie et des Déplacements, section de la réglementation, 40, rue du Louvre, 75001 Paris, de 9 h à 17 h. |  |        |                                |

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-080 modifiant, à titre provisoire, le sens de circulation générale de plusieurs voies du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux conduits pour l'amélioration de la circulation des véhicules et de la sécurité des piétons boulevard Saint-Marcel, à Paris 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>, il est nécessaire de modifier provisoirement le sens de circulation de plusieurs voies du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi comme suit, du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2006 inclus, dans les voies suivantes du 5<sup>e</sup> arrondissement :

— Collégiale (rue de la) : depuis la rue du Fer à Moulin vers et jusqu'au boulevard Saint-Marcel.

— Scipion (rue) : depuis le boulevard Saint-Marcel vers et jusqu'à la rue Vésale.

— Vésale (rue) : depuis la rue Scipion vers et jusqu'à la rue de la Collégiale.

Art. 2. — L'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé sera suspendu du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2006 inclus en ce qui concerne les portions de voies mentionnées à l'article précédent.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Adjoint au Chef du Service des Déplacements*  
Michel BOUVIER

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2006-049 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Saint-Luc, à Paris 18<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une section de la rue Saint-Luc, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 1<sup>er</sup> au 18 août 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Saint-Luc, à Paris 18<sup>e</sup>, sera interdite provisoirement à la circulation générale, dans sa partie comprise entre la rue Saint-Mathieu et la rue Saint-Bruno, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 18 août 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Xavier JANC

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-057 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans les rues des Tourelles et Haxo, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue des Tourelles, à Paris 20<sup>e</sup>, et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ainsi que dans la rue Haxo ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 7 août au 10 novembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Tourelles, à Paris 20<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale dans sa portion comprise entre l'avenue Gambetta et la rue Haxo, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 7 août au 10 novembre 2006 inclus ;

L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 2. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi, du 7 août au 29 septembre 2006 inclus, à Paris 20<sup>e</sup> :

— Haxo (rue), depuis la place Saint-Fargeau, vers et jusqu'à la rue de Belleville.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 7 août au 10 novembre 2006 inclus, dans les voies suivantes du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Tourelles (rue des), côté pair, du n° 2 au n° 28, côté impair, du n° 1 au n° 21.

— Haxo (rue), côté pair, du n° 82 au n° 90.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Adjoint au Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale  
de Voirie*  
Alain ENARD

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-059 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans la rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>, et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 31 juillet au 22 septembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire est établi, du 4 au 8 septembre 2006 inclus, à Paris 11<sup>e</sup> :

— Charonne (rue de), depuis le boulevard de Charonne, vers et jusqu'à l'avenue Philippe Auguste.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans les voies suivantes du 11<sup>e</sup> arrondissement :

- Charonne (rue de) :
- côté pair, du n° 154 au n° 158, du 31 juillet au 18 août inclus ;
  - côté pair, du n° 164 au n° 166, du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus ;
  - côté impair, du n° 171 au n° 177, du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Adjoint au Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Alain ENARD

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-061 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement, dans plusieurs voies du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue de la Mare, à Paris 20<sup>e</sup>, et que dès lors, il est néces-

saire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ainsi que dans les rues des Couronnes et des Envierges ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 7 août au 29 septembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de la Mare, à Paris 20<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale dans sa portion comprise entre la rue des Pyrénées et la rue des Envierges, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 7 août au 29 septembre 2006 inclus :

L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 2. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi, du 7 août au 29 septembre 2006 inclus, à Paris 20<sup>e</sup> :

— Couronnes (rue des), depuis la rue du Transvaal, vers et jusqu'à la rue des Envierges.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 7 août au 29 septembre 2006 inclus, dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Envierges (rue des) côté impair, du n° 41 au n° 43.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — L'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 susvisé sera suspendu du 7 août au 29 septembre 2006 inclus en ce qui concerne la rue des Couronnes dans sa portion comprise entre la rue du Transvaal et la rue des Envierges.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Adjoint au Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Alain ENARD

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D. 2143-1° en date des 10 et 11 décembre 1990 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des professeurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération D. 1220 du 14 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps de la Commune de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération DRH 37 des 24 et 25 septembre 2001 modifiée, notamment par la délibération DRH 23 des 15 et 16 mai 2006, fixant la nature des épreuves et le règlement du concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques ;

Vu la délibération DRH 44 des 12 et 13 juin 2006 fixant le programme limitatif pour l'épreuve C — Contrôle des connaissances artistiques — de la première série pour la session 2007 ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques s'ouvrira à partir du 22 janvier 2007 à Paris ou en proche banlieue pour 15 postes.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 9 octobre au 9 novembre 2006 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés du 9 octobre au 9 novembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront être établies au moyen des dossiers de candidatures originaux, propres à chaque concours, délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 × 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 novembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La désignation du jury et de la commission devant examiner la recevabilité des titres et diplômes étrangers présentés en équivalence sera effectuée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement  
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Annexe

Extrait de la délibération DRH 2006-44  
des 12 et 13 juin 2006

Le programme limitatif applicable à l'épreuve C (Contrôle des connaissances artistiques) de la première série, pour le concours ouvert à partir du 22 janvier 2007, est fixé comme suit :

L'art occidental aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 15 postes d'élèves civils.**

- 1 — Mlle RONDENAY Alix
- 2 — M. DECAUDIN Quentin
- 3 — M. SAURET Alban
- 4 — M. VINCKEL Julien
- 5 — M. DELOM DE MEZERAC Hugues
- 6 — M. BONALD Jean-François
- 7 — M. DUPUY Emmanuel
- 8 — Mlle POTRIQUET Anne-Lise
- 9 — M. LANOË Gaël
- 10 — M. RONDIN Loïc
- 11 — M. DRABER Nicolas
- 12 — M. COLIN Rémy
- 13 — M. BORDE Arnaud
- 14 — M. GARNIER Nicolas
- 15 — M. SCHMITT Arthur
- 16 — Mlle LAGARDE Claire
- 17 — Mlle CHENUS Anne-Claire
- 18 — M. GASSER Thomas
- 19 — M. BASTIEN Anton
- 20 — M. BLANC Rémi
- 21 — M. COHUET Jean-Baptiste
- 22 — Mlle HUTIN Julie.

Arrête la présente liste à vingt-deux (22) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PC — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.**

- 1 — Mlle BÉRON Chloé
- 2 — Mlle ITHURBIDE Alexandra
- 3 — Mlle SANSON Isabelle
- 4 — M. PIVARD Bertrand
- 5 — M. ROHARD Thomas
- 6 — M. BARBRY BLOT Pierre
- 7 — Mlle PRADAL Clémentine
- 8 — M. TAYEB Frédéric
- 9 — M. SALTET Guillaume
- 10 — Mlle FRANCHET Maud
- 11 — Mlle DRON Marie-Claire
- 12 — M. GÉRAUD Baudouin
- 13 — M. ARTHUS-BERTRAND Victor
- 14 — Mlle ROBINET Aïda
- 15 — M. NICOLAS Clément
- 16 — M. APAVOU Sendyl
- 17 — M. TROMBETTI Bastien
- 18 — Mlle HUYNH QUAN SUU Estelle
- 19 — M. CAUJOLLE Pierrick

- 20 — M. PORTES Pierre  
21 — M. DEBS Malek  
22 — Mlle PETRILLI Désirée  
23 — Mlle RAULET Oriane  
24 — M. FRANCE Thomas  
25 — Mlle MAILLARD Sarah  
26 — M. QUEUCHE Romain  
27 — M. DEMENÉ Charlie  
28 — Mlle AYOUB Noëlle  
29 — M. BARTHELET Edouard  
30 — Mlle SABLONIERE Virginie  
31 — M. ANSART Pierre-Émile  
32 — M. PRAL Xavier-Régis  
33 — Mlle JAWORSKI Coline  
34 — Mlle SANSON Claire  
35 — M. MÉLIÈS Vincent  
36 — Mlle FROITIER Charline  
37 — M. TRICARD Benoît  
38 — Mlle DI BENEDETTO Morgane  
39 — M. MORANT Pierre  
40 — Mlle DOUET Sarah  
41 — Mlle HONNERT Rachel  
42 — Mlle DOUNAS Laila  
43 — M. CRÉTEUR Pierric  
44 — M. DELHOUM Yannick  
45 — Mlle BEQUET Anne-Laure  
46 — Mlle LAHJIBI Asma  
47 — Mlle GORET Cécile  
48 — M. BORDIGONI Mathieu  
49 — M. LABADENS Marc  
50 — Mlle MICHEL Anne-Gabrielle  
51 — Mlle LABBAS Mériem  
52 — M. CROC Christopher  
53 — Mlle SANLAVILLE Marion  
54 — Mlle LEBLAY Juliette  
55 — M. CANLERS Olivier  
56 — M. NAHOUM Matthieu  
57 — Mlle VIDAL Flora  
58 — M. LARIF Abdelaziz  
59 — Mlle VENANCIO MARQUES SERRA Anna  
60 — Mlle DURAND Marie  
61 — M. DE LAVENNE DE CHOULOT DE CHABAUD LA  
TOUR Augustin  
62 — Mlle DE BIGAULT DE CAZANOVE Sophie  
63 — M. BEN MAÏZ Jamil  
64 — M. VERWAERDE Sébastien  
65 — Mlle CABY Amandine  
66 — Mlle JARROUSSE Marie  
67 — M. DEHOUCK Rémi  
68 — M. GARBI Vincent  
69 — M. CHAILLOT Jean-Philippe  
70 — M. TEILLET Vincent  
71 — Mlle CONRAUX Cécile  
72 — Mlle DELOMENEDE Emmanuelle  
73 — Mlle DESTHIEUX Florence  
74 — M. THOUAILLE François-Xavier  
75 — Mlle GHIBAUDO Camille  
76 — M. CORBON Sébastien  
77 — Mlle BUREAU DU COLOMBIER Claire  
78 — Mlle BOURBIER Juliette  
79 — Mlle MORO Gaëlle  
80 — M. SUBEY Florian  
81 — M. KUBWIMANA Thierry  
82 — M. ARBOY Clément  
83 — M. MILAN Matthieu  
84 — M. MOUREY Jean-Charles  
85 — M. BOUTEILLE Romain  
86 — M. TROPHEME Benoît  
87 — M. MICHEL Jean-Victor  
88 — Mlle GARBI Amélie  
89 — M. BERNARD Jean-Baptiste  
90 — M. DJAHANBANI Keivan  
91 — M. MOMBER Thomas  
92 — M. SIERRA David  
93 — M. BONNEFOY-CUDRAZ Geoffrey  
94 — M. VALFREY Nicolas  
95 — M. BRISSE Olivier  
96 — M. MIQUEL Vincent  
97 — M. LANG Julien  
98 — M. LIEGEY Benoît  
99 — M. DERVILLÉ Maxime  
100 — Mlle TALEM Sloane  
101 — Mlle ORBAN Audrey  
102 — M. SIFFER Guillaume  
103 — M. THIEBOT Côme  
104 — M. DESPRES Clément  
105 — M. DUBOIS François  
106 — Mlle MOREL Marie  
107 — M. SCHULZ Thomas  
108 — Mlle TROUVÉ Pauline  
109 — Mlle DE POULPIQUET DE BRESKANVEL Anne  
110 — Mlle BONVALOT Anne-Flore  
111 — M. GUIZIEN Jérémy  
112 — Mlle MARIE Hélène  
113 — M. MATTOUT Jérémie  
114 — Mlle HEBERT Alice  
115 — M. CHABERNAUD Quentin  
116 — M. COSSO Olivier  
117 — M. BUFFE Julien  
118 — M. UGNATI Damien  
119 — Mlle CHERKAOUI Auxane  
120 — Mlle LAVILLETTE Vanessa  
121 — M. PASQUET François-Xavier  
122 — Mlle MALVOISIN Bénédicte  
123 — Mlle LACOUTURE Laëtitia  
124 — Mlle BIDAN Cécile  
125 — Mlle DESEGAULX DE NOLET Aurélia  
126 — M. JEAN-WOLDEMAR Manuel  
127 — Mlle LE COZLER Aline  
128 — M. GEOFFROY Jean  
129 — Mlle MONFRET Coralie  
130 — M. BRIDELANCE Nicolas

- 131 — M. GELDOLF Matthieu  
132 — Mlle DAUCHY Laurence  
133 — M. CARRAT Vincent  
134 — M. BOSSIS Vincent  
135 — M. MARIN Florent  
136 — M. DE LARQUIER Sébastien  
137 — Mlle COSTECALDE Laurentine  
138 — Mlle GRAVAUD Isaline  
139 — M. HÉLAS-OTHENIN Sylvain  
140 — Mlle RIVOAL Christine  
141 — M. PEZOUS Benoît  
142 — Mlle SIV Aurélie  
143 — Mlle TUNÇER Daphné  
144 — M. VERRANDO Thomas  
145 — M. ITHURRIA Mikaël  
146 — M. THIRION Charles-Andronic  
147 — M. GERARD Vincent  
148 — M. PASQUIER-MEUNIER Nicolas  
149 — M. CHAUMERET Benoît  
150 — M. PIERRE Matthieu  
151 — M. COUET Adrien  
152 — M. STIOUI Nathan  
153 — M. CAMP Clément  
154 — M. VAUBRUN Julien  
155 — Mlle WACQUET Marie  
156 — M. GRASLAND-MONGRAIN Pol  
157 — M. PIPONNIER Martin  
158 — Mlle MARTINS Nathalie  
159 — Mlle FONTAINE Delphine  
160 — M. LHERMITTE Antoine  
161 — Mlle CAMINONDO Sarah  
162 — M. FROISSART Thibaud  
163 — M. ROUSCHMEYER Julien  
164 — M. PERRAIS Maxime  
165 — M. BELLIER Martin  
166 — M. BONIN Gaspard  
167 — M. CAZALI Damien  
168 — Mlle RICHARD Caroline  
169 — Mlle MC ENNIS Suzy  
170 — Mlle BOUSNINA Lydia  
171 — M. DENJEAN Sébastien  
172 — M. GARBAGE Romain  
173 — Mlle ROY Lucie  
174 — Mlle PINTO Alexandra  
175 — M. THUBERT Damien  
176 — M. PEBAYLE Matthieu  
177 — Mlle THEBAULT Stéphanie  
178 — M. GERMON Quentin  
179 — M. LEFEVRE Vincent  
180 — Mlle SINTEFF Marlène  
181 — Mlle BORDE Cyrielle  
182 — Mlle ZHOU Huihui  
183 — M. PEUROIS Alexandre  
184 — Mlle COMPIN Julie  
185 — Mlle PRANDATO Emeline  
186 — M. GŒURY Cédric  
187 — Mlle LEFEBVRE Cindy  
188 — Mlle WITTMANN Anne-Sophie  
189 — M. BERTRON Julien  
190 — M. COHEN Jérémie  
191 — M. PINON Clément  
192 — Mlle ACHARD Marianne  
193 — M. MICHELIN Stéphane  
194 — M. MION Jean-François  
195 — Mlle DUGRAIS Laure  
196 — Mlle SERALINE Lydia  
197 — Mlle GUÉRIN Juliette  
198 — M. GOUJAUD Pierre  
199 — M. AMAN Badr  
200 — M. MOREL Ludovic  
201 — M. LÉGER Benjamin  
202 — M. DE SOYRES François  
203 — M. FÉTIZON Charles  
204 — M. GUÉRIF Pierre-Philippe  
205 — M. LERMUSIAUX Laurent  
206 — M. TOMASINI Pierre-Louis  
207 — M. CAGNACCI Baptiste  
208 — Mlle LERAY Sarah  
209 — Mlle BARBAROUX Marie-Céline  
210 — Mlle JACOB Valérie  
211 — Mlle DIANOUX Charlotte  
212 — M. JEDDI Yassine  
213 — M. DAKHLIA Ramy  
214 — Mlle FRANÇON Sandrine  
215 — M. BRÉJASSOU Guillaume  
216 — M. BECK Gabriel  
217 — M. PONCET Vincent  
218 — M. BARRAT Alexandre  
219 — Mlle KLEIN Domitille  
220 — M. VARIN Yann  
221 — Mlle BAYLE Valentine  
222 — Mlle HABIBI Hélène  
223 — M. DELATTE Grégoire  
224 — M. FONSALAS Stéphane  
225 — Mlle BEAUCHESNE Claire  
226 — M. DUBOIS Emilien  
227 — M. ZEIMETT Hubert  
228 — M. LE GUILLOU Jérémie  
229 — M. BECK Daniel  
230 — M. BARNÉOUD-ARNOULET Romain  
231 — M. GILBERT Adrien  
232 — M. REVIDI Benjamin  
233 — Mlle MAGDELÉNAT Céline  
234 — Mlle ESNAULT Tiphaine  
235 — M. CHIVOT Nicolas  
236 — M. SEURE Thibault  
237 — Mlle CRISTAU Mélanie  
238 — M. DARBOIS-TEXIER Baptiste  
239 — M. PARENT Franck  
240 — M. BOURREL Séverin  
241 — M. LAMBERTIN Guillaume  
242 — Mlle PASCAL Elodie



- 243 — M. HIRSCH Antonin  
244 — Mlle OGEE Ségolène  
245 — Mlle ALMÉRAS Clotilde  
246 — M. LANDRY Benjamin  
247 — M. PRALONG Julien  
248 — Mlle TURLIN Astrid  
249 — M. SCHMITT Mathieu  
250 — Mlle LE PRIOL Tiphaine  
251 — M. LACAZE Olivier  
252 — M. MARTIN Antoine  
253 — M. LALOT Eric  
254 — M. SANTURETTE Raphaël  
255 — M. SEVIN Guillaume  
256 — Mlle ETOUBAGHI Nawal  
257 — Mlle TY Anna  
258 — M. ARSAC Matthieu  
259 — M. RONCALLI Julien  
260 — M. HAPPI Cerdrick  
261 — M. MANGIANTE Gino  
262 — M. CROZET Philippe  
263 — M. ROTH Gary  
264 — Mlle MARTINO-GAUCHI Florence  
265 — Mlle SERVADIO Audrey  
266 — M. BEN SADOUN Jérémy  
267 — M. PRIDO Frédéric  
268 — M. CARBONEL-RICO Anthony  
269 — Mlle TOUMA Caroline  
270 — Mlle JARNET Carine  
271 — Mlle DAVID Mélanie  
272 — M. PORTÉ François  
273 — M. MONSIFROT Jonathan  
274 — M. BORNE Mickaël  
275 — M. STRULLU Paul-Antoine  
276 — M. YANG Christian  
277 — M. DEMOLLIENS Nicolas  
278 — M. BUANNIC Maël  
279 — M. LEVÉE Alexis  
280 — M. SINEGRE Etienne  
281 — M. COLLOMB Jean-Luc  
282 — Mlle MACRON Jennifer  
283 — Mlle JAUNET Marion  
284 — M. CASADESSUS Olivier  
285 — M. CAMUS Paul-Guillaume  
286 — Mlle MAILLARD Emmanuelle  
287 — M. GUÉRIN Eric  
288 — M. BELTRAMI Denis  
289 — Mlle GODARD-DESMAREST Sophie  
290 — M. BONNET Luc  
291 — M. LEBRUN-TAUGOURDEAU Grégoire  
292 — Mlle COULON Fanny  
293 — Mlle BORNANCIN PLANTIER Audrey  
294 — M. DÉZÉTRÉE Arnaud  
295 — M. BRUSSON Nicolas  
296 — Mlle EVENO Anne-Sophie  
297 — M. PASCALIN Cyril  
298 — M. REVERSEAU Benjamin  
299 — Mlle BOURVON Hélène  
300 — M. NINET Julien  
301 — Mlle LASCAR Laura  
302 — M. YIM Ka Ho  
303 — Mlle GRUSON Marion  
304 — M. LEPAGE Maxime  
305 — M. SPERANDIO Maxime  
306 — Mlle BONTE Caroline  
307 — M. UNG Eric  
308 — M. BOUSCASSE Clément  
309 — M. PETIT Grégoire  
310 — Mlle SAVARY Audrey  
311 — M. LAVA Boris  
312 — M. BARNAT Bady  
313 — M. HENRY Cyril  
314 — M. LAFAX Adrien  
315 — Mlle CHABERT Isabelle  
316 — M. ZHANG Ruo Yu  
317 — M. MBAYE Florent  
318 — M. FERREIRA Samuel  
319 — M. ELMALEH Franck  
320 — Mlle KASPERSKI Anne  
321 — M. TEREYGEOL Guillaume  
322 — M. DESHAIX Damien  
323 — M. SCOMOGUÉ Jean-Philippe  
324 — M. DRIRA Mohamed  
325 — Mlle FLORIO Sonia  
326 — M. CRÉMIÈRE Arnaud  
327 — Mlle KONIECZNY Anaïs  
328 — M. VRANISKOSKI Kristof  
329 — Mlle VOISIN Juliette  
330 — M. DANG Davy  
331 — M. BERKANE Ahmed  
332 — Mlle CHEVRIER Emilie  
333 — M. HUE Hadrien  
334 — M. WEYL Julien  
335 — M. NEURY Valentin  
336 — M. LE MOINE DE MARGON Côme  
337 — Mlle ROSSANO Manon  
338 — M. TAMBOISE Kevin  
339 — M. PARIS François  
340 — Mlle LE DORNER Marie  
341 — M. FORAY Pierre-Olivier  
342 — M. GINTZ François-Xavier  
343 — Mlle AUGERAUD Lucie  
344 — Mlle EL OMARI Samia  
345 — M. TAILLANDIER Pierre  
346 — M. LEPETITCOLIN Benoît  
347 — Mlle BARNIER Chloé  
348 — Mlle HALLER Servane  
349 — Mlle POULINGUE Hélène  
350 — Mlle LAM Kei  
351 — Mlle AUGARDE Elise  
352 — M. NOGUES Olivier  
353 — M. VERISSIMO Stéphane  
354 — Mlle ZAZZARON Chloé

355 — Mlle ROUGE Stéphanie  
 356 — M. ROURE Matthieu  
 357 — Mlle MALESCOT Véronique  
 358 — M. LE GRAVEREND Jean-Briac  
 359 — Mlle CENTOFANTI Marion  
 360 — M. SIMON Guillaume  
 361 — Mlle REGNAUT Caroline  
 362 — M. DEPAIX Clément  
 363 — M. BERNARD Julien  
 364 — M. BOTHEREAU Benjamin  
 365 — M. DIENER Marc  
 366 — Mlle CHAUDET Camille  
 367 — M. BONNERY Rémy  
 368 — M. WILLIAMS Paul  
 369 — M. GASCHIGNARD Cédric  
 370 — M. HOUNTONDJI Moïse  
 371 — M. ALLAIS Maël  
 372 — M. GABOLDE Simon  
 373 — Mlle LACROIX Sophie  
 374 — M. ARDAINE Dimitri  
 375 — M. POLLE François  
 376 — M. JAMMES François-Xavier  
 377 — M. BAZIL Julien  
 378 — M. BINELLI Vincent  
 379 — M. DELOURME François  
 380 — M. BOYER Adrien  
 381 — M. MICHAUD NÉRARD Antoine  
 382 — M. OMAÏS Badaoui  
 383 — Mlle GENIN Laure  
 384 — Mlle JULLIEN Eva  
 385 — M. LEFEBVRE Arthur  
 386 — M. DAHI Rémy  
 387 — M. GOUPIL Antoine  
 388 — M. BAUCHET Louis  
 389 — Mlle SIKALI MAMDEM Yolande  
 390 — M. CAZES Florian  
 391 — M. BUSSERY Benoît  
 392 — Mlle JOYEUX Laure  
 393 — Mlle ANACLETO Sandrine  
 394 — Mlle LESCOP Cécile  
 395 — M. HEIM Laurent  
 396 — M. THOMAS Franck  
 397 — M. GILBERT Aurélien  
 398 — M. BALMY Sébastien  
 399 — M. BARRA Maxime  
 400 — M. ARONDEL Sébastien  
 401 — M. GUILLEMIN Julien  
 402 — M. WIART Ludovic  
 403 — M. KOCH Pierre-Yves  
 404 — M. THOS Florent  
 405 — M. COLLIN Paul  
 406 — M. PREVOST Benjamin  
 407 — Mlle JEANNOT Mélanie  
 408 — Mlle BARRIÈRE Pascale  
 409 — M. HACHED Aghilas  
 410 — M. GUIOT Damien

411 — M. MANDOUZE Sylvain  
 412 — Mlle CAMELIN Juliette  
 413 — M. PAGLIA Antoine  
 414 — Mlle HUGOT Myriam  
 415 — M. ROBERT Cyril  
 416 — M. COURIVAUD Pierre  
 417 — M. JOURDAN Pierre  
 418 — M. LIOGIER Franck  
 419 — M. MÉNARD Gaël  
 420 — M. PAROT Pierre-Jean  
 421 — M. HUCK Arnaud  
 422 — Mlle CLÉMENT Gwendoline  
 423 — Mlle BINGER Adeline  
 424 — Mlle DRACOS Amandine  
 425 — M. TUTENUIT Romain  
 426 — M. RAULT Mathieu  
 427 — M. THAO Nicolas  
 428 — M. FARDEAU Vincent  
 429 — Mlle VANTOMME Ghislaine  
 430 — M. STULBA Sébastien  
 431 — M. CONARD Emmanuel  
 432 — Mlle CHARTON Marie-Anne  
 433 — Mlle ROUSSET Cécile  
 434 — Mlle PAVARD Delphine  
 435 — Mlle RUEL Charlotte  
 436 — M. BERNEZ Clément  
 437 — M. CHAMBRIER Damien  
 438 — M. DESOBRY Henri  
 439 — M. CORNIOT Sébastien  
 440 — M. BONNAVAUD Thomas  
 441 — Mlle MAES Margaux  
 442 — Mlle SORRIANO Claire  
 443 — M. SAUVAGE Jordan  
 444 — M. MACHY Edouard  
 445 — M. PROISE Florian  
 446 — M. PAPA Mathieu  
 447 — M. GUILLOU Alan  
 448 — M. BODOLEC Baptiste  
 449 — M. AZNAR Guillaume  
 450 — M. MARTHE Jimmy  
 451 — M. SCHNEIDER Jérôme  
 452 — M. GOUTERMANOFF Luc  
 453 — Mlle LEFRANC Alice  
 454 — M. SCHWALLER Laurent  
 455 — M. VAXELAIRE Pierre-Yves  
 456 — M. OUACHEE Nicolas  
 457 — M. PELLETIER Anthony  
 458 — M. VANNESTE Maxime

Arrête la présente liste à quatre cent cinquante-huit (458) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 4 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 10 postes d'élèves civils.**

1 — Mlle BONENFANT Justine

2 — M. GERVAIS Julien

- 3 — Mlle LEGRIS Marion
- 4 — M. CELLARD Robin
- 5 — Mlle JAN Mathilde
- 6 — M. PILOT Samuel
- 7 — M. DE GAVRILOFF Pierre
- 8 — Mlle DUPUY Laure
- 9 — Mlle EL MENGAD Nawal
- 10 — M. NGUYEN-THÉ Luc
- 11 — Mlle BESSIÈRES Marie
- 12 — M. TEYSSEDE Hubert
- 13 — Mlle BRACH Aurore
- 14 — Mlle CHAPART Marie.

Arrête la présente liste à quatorze (14) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière PSI — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.**

- 1 — M. DENEAU Benoît
- 2 — M. MERLE Mathieu
- 3 — M. TOULLEC Guillaume
- 4 — M. ARGOUX Alexis
- 5 — Mlle TURBELIN Justine
- 6 — M. CHEVALIER Thibaud
- 7 — M. LIROLA François
- 8 — M. LOCHERON Marc
- 9 — M. NAULET Thibaud
- 10 — M. PERRIGAULT Marc
- 11 — Mlle ROZENBERG Julie
- 12 — M. TREBUCHERE Sébastien
- 13 — Mlle BAALA Mélina
- 14 — M. JOURNEAUX Antoine
- 15 — M. TERTRAIS Benoît
- 16 — Mlle FELIX Aude
- 17 — M. TRANCART Augustin
- 18 — M. MARTIN Mathieu
- 19 — M. PHAM Quang-Lâm
- 20 — Mlle DA SILVA Elodie
- 21 — Mlle BAZOUIN Marlène
- 22 — M. WEBER Marc
- 23 — Mlle NGUYEN DUC Lauren
- 24 — M. OLICKI Vincent
- 25 — M. LIMOGES Fabien
- 26 — Mlle PELLETIER Laure
- 27 — M. DECAMP Anthony
- 28 — M. LUJAN Emeric
- 29 — M. COUTAND Benjamin
- 30 — M. KHASKHOUSSEY Sami
- 31 — Mlle VIDAL-DE SAINT JEAN Florie
- 32 — Mlle RELKIN Léa
- 33 — M. DELPY Michaël
- 34 — Mlle TAUPY Sandrine
- 35 — M. CHARTON Paul
- 36 — Mlle MANTEROLA SOLANS Ainhoa
- 37 — M. LUTZ Matthias
- 38 — M. CLASTOT Jean-Raphaël
- 39 — M. TAWILÉ Eric
- 40 — M. JACAMON Bertrand
- 41 — M. CEBULSKI Damien
- 42 — M. MAISNIER Nicolas
- 43 — M. ASALI Adib
- 44 — M. VERMEULEN Romain
- 45 — M. DUBOIS Renaud
- 46 — Mlle GIRAUD Camille
- 47 — M. DELABARRE Camille
- 48 — Mlle KAOUANE Carole
- 49 — Mlle HONORÉ Charlotte
- 50 — M. BRETON Mathieu
- 51 — M. BOUSQUIÉ Etienne
- 52 — M. BENTAHAR Atman
- 53 — M. SAUJOT Mathieu
- 54 — M. FARES Zlad Youssef
- 55 — M. MOMOT Fabien
- 56 — M. SURROCA Jauré
- 57 — M. ALLAIN Vincent
- 58 — M. BEN AMER Karim
- 59 — M. TEYCHENNÉ DE BLAZI Vincent
- 60 — M. MEYER Joël
- 61 — M. HIJJI Sari
- 62 — M. VOGT-SCHILB Adrien
- 63 — M. LASSARTESSE Guillaume
- 64 — M. COURBON Thomas
- 65 — M. DENNES Jean-Pierre
- 66 — M. ZUMAQUERO Nicolas
- 67 — Mlle FLORETTE Claire
- 68 — Mlle COULOMB Béatrice
- 69 — M. BARBÈS Florent
- 70 — M. LOZACH Guillaume
- 71 — M. BELLANGER Benoît
- 72 — Mlle TORTEROTOT Cécile
- 73 — M. LECLERCQ Mathieu
- 74 — M. BORNET François
- 75 — M. BÉAL Alexis
- 76 — M. CLOIX Romain
- 77 — M. MADEC Pierre-Yves
- 78 — M. BURCK Renaud
- 79 — M. MALEC Tristan
- 80 — Mlle COHEN-SOLAL Julie
- 81 — Mlle ANSELMINI Julia
- 82 — M. GLÉ Philippe
- 83 — M. AUGAGNEUR Viannay
- 84 — M. GLAD Jérémy
- 85 — M. PIRIOU François
- 86 — M. VASSEUR Rémy
- 87 — Mlle GUILLÉ Amaïa
- 88 — Mlle MARIOTTI Véronique
- 89 — M. DUJARDIN Florian
- 90 — M. ALONSO Cédric

- 91 — Mlle NOTTEZ Anne-Claire  
92 — M. BOISYVON Antoine  
93 — M. CHARBONNIER Thomas  
94 — M. LE MEITOUR Josselin  
95 — M. BONIS Maxime  
96 — M. MOLLION Vincent  
97 — M. STRASSER Daniel  
98 — M. GRIMOUD Sébastien  
99 — M. ROLLIN Florian  
100 — Mlle EISENHAUER Samantha  
101 — M. BERTHE Julien  
102 — Mlle GOBIN Ulrique  
103 — M. DE BUYSER Sylvain  
104 — M. LEDOUX Justin  
105 — M. AUGROS Pierre  
106 — M. HUGEL Xavier  
107 — M. FRANSEN Rémy  
108 — Mlle DROZ Delphine  
109 — M. SCOTTO DI RINALDI Nicolas  
110 — M. LACOSTE Jean  
111 — Mlle LACOUTURE Marie  
112 — M. MEBARKI Safi  
113 — M. POINT Clément  
114 — M. GROSSETETE Gilles  
115 — M. PERRET Laurent  
116 — M. NAVARRO Thomas  
117 — M. GLITA Marc  
118 — Mlle PEYRICHOU Aurélie  
119 — Mlle SIBILLE Elisabeth  
120 — M. HABONNEAU Jérôme  
121 — M. GRATAROLA Rémi  
122 — M. LE GOFF Nicolas  
123 — M. SCHOEMAECCKER Nicolas  
124 — M. GUEDES Antoine  
125 — M. TONIOLO Julien  
126 — M. PASCAL Lucas  
127 — M. EL KOUCH Mehdi  
128 — M. PRATS Florent  
129 — M. FERRO Sylvain  
130 — M. THIEBAUD François-Xavier  
131 — M. MARFISI Mathieu  
132 — Mlle JÉZÉQUEL Amélie  
133 — M. GALTIER Arnaud  
134 — M. VAUTHERIN Bruno  
135 — M. HENNEGRAVE Laurent  
136 — M. NOKO Matthieu  
137 — M. DAMBRINE Gauthier  
138 — Mlle PIERROT Simonette  
139 — Mlle PARDESSUS Sophie  
140 — M. GLEMOT Florian  
141 — M. SANIEZ Quentin  
142 — M. BEDDELEM Laurent  
143 — M. HARTMANN Pierre  
144 — M. RAMBAUD Yves-Henri  
145 — M. BRÛLEZ Adrien  
146 — M. RORATO Charles  
147 — Mlle DROUIN Anne  
148 — M. MARTY François  
149 — M. SCRIVE Geoffroy  
150 — M. DIDIOT Damien  
151 — M. DELPOUVE Nicolas  
152 — Mlle OLIVIER Solenne  
153 — Mlle DELAPORTE Gaëlle  
154 — M. DÉRIN Ludovic  
155 — Mlle TRAM Carine  
156 — M. CUSSET Romain  
157 — Mlle COUALLIER Charlotte  
158 — M. QUEGUINEUR Jocelyn  
159 — M. PELLETANGE Julien  
160 — M. VIOLIN Maxime  
161 — M. PREL Romain  
162 — Mlle DE COOMAN Aurélie  
163 — M. TREMBLIN Guillaume  
164 — M. BOUYSSIÈRE Arnaud  
165 — M. KOPP Gabriel  
166 — M. PLANCHAIS Tristan  
167 — M. LAEUFFER Pierre-Antoine  
168 — Mlle MOTTET Clémentine  
169 — Mlle PARENT Enora  
170 — M. AVELINE Mathieu  
171 — M. DUBOIS Olivier  
172 — M. BONNIN Alexandre  
173 — M. MAVEAU Kevin  
174 — M. JACQUOT Pierre  
175 — Mlle TELLIER Aude  
176 — M. PETITQUEUX Julien  
177 — Mlle BERNARD Stephan  
178 — Mlle NGO Céline  
179 — M. COURTIN Antoine  
180 — M. STEENBAKKER Erik  
181 — Mlle SARRET Elisabeth  
182 — M. CHARBONNIER Simon  
183 — Mlle VILLENEUVE Charlotte  
184 — M. COLOMINA Anthony  
185 — Mlle DUGRÉ Sophie  
186 — M. EBERST Timothée  
187 — M. MARÉCHAL François  
188 — Mlle LAVERGE Jeanne-Marie  
189 — M. COÏC Bruno  
190 — M. CONTI Guillaume  
191 — M. MASSARD Arnaud  
192 — Mlle POMIES Axelle  
193 — M. ZGORSKI Aloïs  
194 — Mlle MULLIE Céline  
195 — M. FAVIER Clément  
196 — Mlle MENETRIEUX Céline  
197 — M. CHEVALLIER Clément  
198 — Mlle POUQUET Charlotte  
199 — M. WOLFF Mathieu  
200 — M. GHEBALI Rony  
201 — M. MARTIAL Pierre-Yves  
202 — M. DELAPORTE Gaëtan

- 203 — M. ERHAN Selim  
204 — Mlle GARCIA Elsa  
205 — Mlle DECORCHEMONT Audrey  
206 — Mlle AUBERT Oriane  
207 — Mlle ACLOQUE Viviane  
208 — M. ROLAND-BONNET-BIDAUD Hugo  
209 — M. ARMOUGOM Jean  
210 — M. BOUR Laurent  
211 — M. GROUX Florian  
212 — Mlle LUTHAUD Elvire  
213 — M. LEGASTELOIS Thomas  
214 — M. GAEREMYNCK Yann  
215 — M. BOQUIA Mikaël  
216 — Mlle BONNAIRE Rébecca  
217 — M. MALINGUE Guillaume  
218 — Mlle PAPETTI Catherine  
219 — M. LECEUX Aurélien  
220 — M. CARRIVALE Rémi  
221 — M. VERDEIL Vincent  
222 — M. COSTE Robert  
223 — M. GODON Yves  
224 — M. BREDIN Renaud  
225 — M. DUCHÉRON Nicolas  
226 — M. LIGNIER Sofian  
227 — Mlle ENTRESSANGLE Camille  
228 — M. DULCIDE Benjamin  
229 — M. BODET Julien  
230 — M. LOUIS Charles-Adrien  
231 — M. FIGUEROLA Yves  
232 — M. TAHA Sami  
233 — M. ROBERT Arnaud  
234 — M. BEJI Raoui  
235 — Mlle BIGAND Audrey  
236 — M. LEVREY Guillaume  
237 — M. DUBOIS Benjamin  
238 — M. CHABANNE Sylvain  
239 — M. PARVILLERS Mickaël  
240 — M. DAYMARD Julien  
241 — M. PELLISSIER Nicolas  
242 — M. BENZINA Erwan  
243 — M. GIBOURY Guillaume  
244 — M. RIGO-MARIANI Rémy  
245 — Mlle MERCHI Horia-Hélène  
246 — M. BONNEAU Gilles  
247 — M. GONIN Thibault  
248 — Mlle CHATEAU Carine  
249 — M. VUATRIN Edouard  
250 — M. MARCELINO Pierre-Henry  
251 — M. VAXELAIRE Brice  
252 — M. PRAT Sébastien  
253 — Mlle FARRET Hortense  
254 — M. ROGIEZ Arnaud  
255 — M. ANDRÉOLI Georges  
256 — M. KNECHT Olivier  
257 — M. BOCQUET Romain  
258 — M. KHAROUB Amine  
259 — Mlle PAPIN Jeane  
260 — M. LE CALLONNEC Arnaud  
261 — M. MOUI Mathieu  
262 — M. LALANDRE Didier  
263 — M. BAILLY Renaud  
264 — M. JARON Olivier  
265 — Mlle EVENO Pauline  
266 — M. BARQUANT Pierre  
267 — M. HELISSEY William  
268 — M. ETIENNE Emilien  
269 — Mlle TRANCART Pauline  
270 — M. DUPUY Ronan  
271 — Mlle ROOS Eliane  
272 — M. KRIEG Olivier  
273 — M. DAURIACH Sylvain  
274 — M. DEMANCHE François  
275 — M. JACQ Stéphane  
276 — M. BELLOT Gaëtan  
277 — M. FILEZ Antoine  
278 — M. CIOCCOLANI Xavier  
279 — M. CHARLON Julien  
280 — M. LIENERT Martial  
281 — Mlle BOYER-SOUCHET Florence  
282 — M. BERTRAND Frédéric  
283 — M. BROUSSE Clément  
284 — M. LAUCHENAUER Maxime  
285 — Mlle TÉCHENÉ Sibylle  
286 — M. SCHWARTZ Benjamin  
287 — M. NADAL Philippe  
288 — M. GICGUELAY Fabien  
289 — M. ALBRECHT Stéphane  
290 — Mlle BRESILLEY Stéphanie  
291 — Mlle BLAIS Xuân-Mai  
292 — M. DE TOFFOL Cédric  
293 — M. COMPAGNON Thibaut  
294 — M. TURQUOIS Benjamin  
295 — M. DALLOT Victor  
296 — Mlle COMPAGNON DE LA SERVETTE Agathe  
297 — M. GALTIER Maxime  
298 — Mlle LESTIENNE Olivia  
299 — Mlle KIVEN Marie-Sophie  
300 — M. PETIT Adrien  
301 — M. DETROYAT Stanislas  
302 — M. HOULBERT Pierre  
303 — M. TUAILLON Augustin  
304 — M. RENART Joseph  
305 — M. FONTAINE Laurent  
306 — Mlle ROBERT Marjorie  
307 — M. KREMER Raphaël  
308 — Mlle BRETAGNE Gwendolyne  
309 — M. ROUSSEAU Benjamin  
310 — M. ERNOULT Olivier  
311 — Mlle AOUTIN Sophie  
312 — Mlle RIBANO Sarah  
313 — Mlle REGNAULT Stéphanie  
314 — M. LE GOFF Yannick

315 — Mlle VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT Lucie  
 316 — M. DURAND Yannick  
 317 — M. ROCHETIN Samuel  
 318 — M. PECHOUTRE Jean-Baptiste  
 319 — M. PARMENTIER Yannick  
 320 — M. MAÏER Nicolas  
 321 — M. REILHAC Pierre-Henri  
 322 — M. BUI-NGUYEN-CONG Dominique  
 323 — Mlle DE MALEZIEUX DU HAMEL Blandine  
 324 — M. CHESNEL Thibaut  
 325 — Mlle GRENOT Géraldine  
 326 — M. SPRUYT Johann  
 327 — M. PASSERA Rémy  
 328 — M. QUILLIEN Ronan  
 329 — M. MARIMPOUY Emilien  
 330 — Mlle DEBUISSON Juliette  
 331 — M. LABORDE Jérémy  
 332 — M. CARMINATI Pierre  
 333 — M. SALLANTIN Renaud  
 334 — M. SORET-PAGNIEZ Paul  
 335 — Mlle CONFLANT Emilie  
 336 — M. GUIMET Xavier  
 337 — M. SIMON Erwan  
 338 — M. PACAUD Franck  
 339 — M. BELTRAN Pierre  
 340 — M. LE CALLOCH Stéphane  
 341 — M. FRICADEL Vivien  
 342 — M. PERRIN Gautier  
 343 — M. COURTIER Vivien  
 344 — M. CASCARANO Simon  
 345 — M. DEMEYERE Pierre  
 346 — Mlle PETIT Julie  
 347 — M. DANIAUD Philippe  
 348 — M. PIRON Michaël  
 349 — M. PHILIPPOT Glen  
 350 — M. CALAIS Thomas  
 351 — M. DUBOIS Simon  
 352 — M. RONCIER Jean  
 353 — M. LE MORVAN Joseph  
 354 — M. POFELSKI Alexandre  
 355 — Mlle DAI Audrey  
 356 — Mlle FORISSIER Camille  
 357 — Mlle TOUROUL Michaëla  
 358 — Mlle MASSOT Lucie  
 359 — M. QUIGNON Matthieu  
 360 — M. RICHARD Yann  
 361 — Mlle MARNIQUET Cyrielle  
 362 — M. BLET Pierre-Henri  
 363 — M. MALKO Sviatoslav  
 364 — Mlle ROUDET Julie  
 365 — M. MASSE Denis  
 366 — M. LANCELIN David  
 367 — Mlle CAILLAT Marion  
 368 — Mlle DEGARDIN Linda  
 369 — M. MAUDELONDE Matthieu  
 370 — M. MANCEAU Mathieu  
 371 — Mlle MILLET Charlotte  
 372 — Mlle BETHIER Claire

373 — M. BODENNEC Julien  
 374 — Mlle SEAILLES Yasmina  
 375 — M. LEVET Guillaume  
 376 — M. MOLINIER Benoît  
 377 — M. ALLAIS Grégoire  
 378 — M. CARREZ Romain  
 379 — M. ANSEL Charly  
 380 — M. GUILLARD Matthieu  
 381 — Mlle FERRERO Eugénie  
 382 — Mlle HUA Phuong-Khanh  
 383 — M. SOULEAU Aymeric  
 384 — Mlle QUIRION Lucile  
 385 — M. BRESCIA Philippe  
 386 — M. GÉDON Matthieu  
 387 — M. GELIN Alexandre  
 388 — M. CARON Jean-Baptiste  
 389 — M. TRUC Jean-Baptiste  
 390 — Mlle HERBRETEAU Jeanne  
 391 — M. MAGNANT David  
 392 — M. DEGOBERT Julien  
 393 — M. GUILLEUX Alexandre  
 394 — M. LALANDE Mathieu  
 395 — M. DEVIENNE Guillaume  
 396 — M. LAMARCHE Jonathan  
 397 — M. DECHERF Mathieu  
 398 — M. DE LA TULLAYE Arthur  
 399 — M. HOYEZ François  
 400 — M. RAÏSSI Abdeslam  
 401 — M. HARLORY Jérémy  
 402 — M. VEYRE DE SORAS Arthur  
 403 — M. CHASTANG Nicolas  
 404 — Mlle RINGARD Charlotte  
 405 — M. DIETZ Benoît  
 406 — Mlle RIOLAND Aline  
 407 — M. MERLE Matthieu  
 408 — Mlle GUERIN Leslie  
 409 — M. RAMA Yannick  
 410 — M. LAURENT Nicolas  
 411 — Mlle LACOSTE Maud  
 412 — M. LAFONT Thomas  
 413 — M. VILLEMONTAIX Mathieu  
 414 — M. ARNEODO Florent  
 415 — M. BANRY Guillaume  
 416 — M. CROZEMARIE Aurélien  
 417 — M. DUBEARNES Vincent  
 418 — M. PAUZIE Matthieu  
 419 — M. WETTERWALD Damien  
 420 — M. HÉBERT Clément  
 421 — M. DUVILLIER Jean  
 422 — Mlle HARNOIS Violette  
 423 — Mlle GOTTARDI Mathilde  
 424 — Mlle RÉGULA Camille.

Arrête la présente liste à quatre cent vingt-quatre (424) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006 pour 7 postes d'élèves fonctionnaires auxquels s'ajoutent 17 postes d'élèves civils.**

- 1 — Mlle SION Mathilde
- 2 — Mlle BAUDUIN Hélène
- 3 — M. BOUARD Pierre-Albert
- 4 — Mlle BOUAROUDJ Vanessa
- 5 — M. SABATIER Etienne
- 6 — Mlle LALLEMAND-KIRCHE Geneviève
- 7 — M. CHAMORET DEVERGNE Simon
- 8 — Mlle DESCHAMPS Sylvie
- 9 — M. COLLET François
- 10 — M. ESMILI Zacharie
- 11 — Mlle GOUSSÉ Marion
- 12 — Mlle SBEIH Souraya
- 13 — M. LE BOULICAUT Thomas
- 14 — M. MERCHIER David
- 15 — Mlle BOUTELOUP Caroline
- 16 — M. ROQUIGNY Quentin
- 17 — Mlle VEDADI Sandra
- 18 — Mlle T'KINT DE ROODENBEKE Marie-Aude
- 19 — Mlle DE PIERREPONT Julia
- 20 — M. RIVES Nicolas-Xavier
- 21 — Mlle BAYART Guilaine
- 22 — Mlle CLERJAUD Delphine
- 23 — Mlle LECLERCQ Marion
- 24 — M. CALAUZÈNES Clément.

Arrête la présente liste à vingt-quatre (24) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris — filière MP — ouvert les 24, 25 et 26 avril 2006.**

- 1 — M. FALL Vincent
- 2 — M. CARRÉ Antoine
- 3 — M. NORTON Richard
- 4 — Mlle FUCHS Pascale
- 5 — M. BOUDOU Géraud
- 6 — M. BELLOT Nicolas
- 7 — M. JOFFRE Benoît
- 8 — M. TARDIVEL Simon
- 9 — M. WEBER Ken
- 10 — M. OLIVEIRA Fabien
- 11 — M. SUZANNE Guillaume
- 12 — Mlle LAGET Edith
- 13 — M. FIGON Bastien

- 14 — M. SAUTIER Cédric
- 15 — Mlle PORTAIL Cécile
- 16 — M. APFFEL Louis
- 17 — M. OUDIN Simon
- 18 — M. RAIMBAULT Jean
- 19 — M. SLUYS Dimitri
- 20 — M. LE COZ Louis
- 21 — M. TOURRE Wesley
- 22 — M. KOENIG Adrien
- 23 — M. AMO Samuel
- 24 — M. DUPONT Olivier
- 25 — Mlle RÖTHLISBERGER Delphine
- 26 — M. CHEMLA Daniel
- 27 — Mlle DE BROUWER Gabrielle
- 28 — M. CHARLES Roman
- 29 — M. ESSADIK Yassine
- 30 — Mlle HAVA Marie-Gabrielle
- 31 — Mlle BUFFIN Jennifer
- 32 — M. DUFRAISSE Jérémy
- 33 — Mlle COUSTEIX Emilie
- 34 — M. PILLET Anthony
- 35 — M. GUILLAUME Matthieu
- 36 — Mlle PROBST Emmeline
- 37 — M. MINTRONE Pierre-Olivier
- 38 — M. ROGNIN Etienne
- 39 — M. LIMOUZIN Romain
- 40 — M. DU CAUZE DE NAZELLE Amaury
- 41 — Mlle CHRÉTIEN Aurélie
- 42 — M. ETESSE Jean
- 43 — M. RECHO Pierre
- 44 — M. BLUM Benjamin
- 45 — M. DESCHAMPS Julien
- 46 — M. CASSEZ Mathieu
- 47 — Mlle BOURGEOIS Louise
- 48 — M. GUERBET Bernard
- 49 — Mlle D'ANDURAIN Marie
- 50 — M. MUSSAT Edouard
- 51 — M. FÉTIVEAU Jérémy
- 52 — Mlle CARPENTIER Alexandra
- 53 — Mlle HEROLD Catherine
- 54 — M. CORDIER Nicolas
- 55 — M. HARDOUIN Paul
- 56 — M. RACLE Elie
- 57 — M. TER-MINASSIAN Gabriel
- 58 — M. BONNEFOY Bertrand
- 59 — Mlle GILLET Camille
- 60 — Mlle BOUQUEREL Adèle
- 61 — Mlle TONNOIR Charlene
- 62 — M. LOUAFI Mathieu
- 63 — M. MAGNIN Yoann
- 64 — M. KTORZA Régis
- 65 — M. DAUENDORFFER Arnaud
- 66 — M. LAGROY DE CROUTTE Brice
- 67 — M. ROBERT Noël
- 68 — M. GRASSI Basile
- 69 — M. CHOQUET Frédéric

- 70 — Mlle CRÉTÉ Eugénie  
71 — M. TAGHON Fabien  
72 — M. CÉBRON Pierrick  
73 — Mlle TODARO Priscilla  
74 — M. HESS Mathieu  
75 — M. M'RABET Mohamed  
76 — M. FÉAU Valentin  
77 — M. LANFROY Alban  
78 — M. CERRAJERO Nicolas  
79 — Mlle ROCHE Floryne  
80 — Mlle KAMBOURIAN Astrig  
81 — M. BERTHET-BONDET Simon  
82 — M. GIBIER Florian  
83 — M. GRAND Adrien  
84 — M. LE PEILLET Charley  
85 — Mlle MOREAU Camille  
86 — Mlle LADOUSSE Sophie  
87 — M. GUIBOURG Thomas  
88 — M. GALDEANO Stéphane  
89 — M. PETIT Matthieu  
90 — M. BRATIÈRES Martin  
91 — M. GRATON Adrien  
92 — Mlle LEPORTIER Morgane  
93 — M. GIGAUD Guillaume  
94 — M. SOUDRY Jonathan  
95 — M. ADAM Mathieu  
96 — M. ANGOT Guillaume  
97 — Mlle DUBOSCLARD Marion  
98 — Mlle DESCHANVRES Delphine  
99 — M. LE QUOY Sébastien  
100 — M. HÉAM Jean-Cyprien  
101 — Mlle BOUASSIDA Sarah  
102 — Mlle HYPOLITE Marie  
103 — M. SAGNIEZ François  
104 — Mlle KANDIL Sarah  
105 — M. BRUNETAUD Romain  
106 — M. GABARROU Sylvain  
107 — Mlle BALAVOINE Aurèle  
108 — M. PARIS Benoît  
109 — M. JIDDANE Mehdi  
110 — M. ALEXIS Jérôme  
111 — M. DIANA Rémi  
112 — Mlle LAGANIER Elsa  
113 — Mlle ABOU MANSOUR Edith  
114 — Mlle ERUSSARD Daphné  
115 — Mlle PARZYSZ Fanny  
116 — M. ASLIMANI Nassime  
117 — M. CARLIER Jean-Noël  
118 — M. SAINT-EVE Gilles  
119 — M. DUPRIEZ Alexandre  
120 — M. CHAULET Nicolas  
121 — M. TREDEZ Jean-Baptiste  
122 — Mlle TASSEL Céline  
123 — Mlle BULTOT Marie  
124 — Mlle JOUSSET Sandra  
125 — M. MORLANNE Guillaume  
126 — Mlle CHAN-LAM Laurie  
127 — M. MOISY Grégoire  
128 — M. BENTAHAR Karim  
129 — M. LISLE Nicolas  
130 — M. CATTÀ Alexis  
131 — M. PIGNARD Adrien  
132 — Mlle SHAN CHING SEONG Jenna  
133 — Mlle PEYRARD Marianne  
134 — M. MONROIG Noé  
135 — M. LAHIRIGOYEN Peio  
136 — M. BOCQUET Martin  
137 — M. BALMER Aurélien  
138 — M. ROUSSEAU Vincent  
139 — M. MANCA Alexis  
140 — M. GIRARD Pierre-Elie  
141 — M. THIVILLIER Victor  
142 — M. BLAUDIN DE THÉ Yann  
143 — Mlle MARTINS Alice  
144 — M. LAUSTRIAT Blaise  
145 — Mlle LÉCHARD Morgane  
146 — M. TEISSEIRE Maxime  
147 — M. KOHL Benjamin  
148 — M. JOSEPH Nicolas  
149 — M. DUCHÉNE Antoine  
150 — Mlle HUOK Anne  
151 — M. ALBRECHT Gabriel  
152 — M. SAINT-MACARY Martin  
153 — Mlle TAURINES Tatiana  
154 — M. DE PENGUERN Henri  
155 — M. DESRUMAUX Pierre-François  
156 — M. BOCCARA Jonathan  
157 — Mlle LAPERNE Marie-Lauraine  
158 — M. JINAPHANH Alexis  
159 — Mlle HERVÉ Marianne  
160 — M. WAKS Lory  
161 — M. ROBERT Julien  
162 — M. VANNEAUX Jean-Christophe  
163 — M. CHIBOUB Anass  
164 — M. MAUREL Vincent  
165 — Mlle BERLION Jessy  
166 — M. FONTAINE Benoît  
167 — M. CHAN-HON-TONG Adrien  
168 — M. NIMESKERN Luc  
169 — M. FISZKA Christophe  
170 — M. SEBELLIN Paul  
171 — M. REVELEN Julien  
172 — Mlle TITON Myriam  
173 — Mlle PEYRON Lauranne  
174 — M. KELLER Guillaume  
175 — M. RUCH Vincent  
176 — Mlle HOUTEKIER Margot  
177 — Mlle BLANCHETON Marine  
178 — M. CAZENAVE Thibault  
179 — M. DELRUE Jean-François  
180 — M. GRENIER Pierre  
181 — M. AFAZAZ Yassine



- 182 — M. DELAMARE-JOYANT Matthieu  
183 — M. PETIT Antoine  
184 — Mlle THÉVENIN Raphaële  
185 — Mlle ROCHE Julie  
186 — Mlle MOUNIER Marion  
187 — M. JAMALI Fayçal  
188 — M. PAILLUSSEAU Benoît  
189 — M. TRACOL Kevin  
190 — M. CONSEIL Clément  
191 — M. WROBEL Valérian  
192 — M. STRUGAREK Antoine  
193 — Mlle FLEURY Marylise  
194 — M. BAUFINE-DUCROCQ Alexis  
195 — M. SARKIS Bruno  
196 — Mlle BÉLARD Anne  
197 — M. MILOTIC Vincent  
198 — Mlle NGUYEN Thuy-Vi  
199 — Mlle VILLA Céline  
200 — Mlle MATA Aurore-Laetitia  
201 — Mlle ACHMIROWICZ Julie  
202 — Mlle CHAMBARD Sarah  
203 — M. HERVÉ Aurélien  
204 — M. GROSMAN Raphaël  
205 — M. LACHIVER Damien  
206 — M. SWIDEREK Jérémie  
207 — Mlle DAVID Marion  
208 — Mlle EHRHARD Marie-Caroline  
209 — M. NAYET Joël  
210 — M. JACOB Nicolas  
211 — M. BARES Jonathan  
212 — Mlle NICOD Alice  
213 — M. PAYET Fabrice  
214 — Mlle BERTIAUX Mélanie  
215 — M. PERRIN Guillaume  
216 — M. DONON Cyprien  
217 — Mlle OULED-MOUSSA Anissa  
218 — Mlle HARISPURU Laure  
219 — M. MICHAUD Frédéric  
220 — Mlle PESA Aurélie  
221 — Mlle BENCHABANE Dalila  
222 — Mlle SOUCHET Caroline  
223 — M. CORON Guillaume  
224 — Mlle CONNAULT Camille  
225 — M. SIMON Léopold  
226 — M. SAND Ivan  
227 — M. POUPEAU François  
228 — Mlle TLILI Samira  
229 — M. MAGGIAR Alvaro  
230 — Mlle BARRAL Hélène  
231 — M. FINCK Sébastien  
232 — M. BENSLIMANE Ali  
233 — Mlle DUBREUIL Céline  
234 — M. BAUMELOU Benoît  
235 — M. WONG Xiyou  
236 — M. SAUVAGE Christophe  
237 — M. LECOUR Pierre  
238 — Mlle FAIVRE Blandine  
239 — Mlle MOREL Elodie  
240 — M. SHI Yimeng  
241 — M. MESKI Aness  
242 — Mlle FROIDUROT Stéphanie  
243 — M. EL HACHEM Bassem  
244 — M. JOLY Sylvain  
245 — M. BOUNAIM Jaafar  
246 — Mlle ESPINASSE Angélique  
247 — M. TOURNEBIZE Johann  
248 — M. AUBURTIN Cyril  
249 — M. AJABBOUNE Ralid  
250 — M. VINCENT Yoann  
251 — M. BARON Erwan  
252 — Mlle CANONNE Estelle  
253 — Mlle HENRAT Adeline  
254 — M. CHEIKH MOUSSA Sami  
255 — M. DEMANGE Pierre  
256 — M. CERUFFI Laurent  
257 — Mlle QUINTANA Aude  
258 — M. PUCCETTI Fabien  
259 — Mlle BARCET Mélanie  
260 — Mlle HOARAU Charlotte  
261 — M. CHAROY Alexis  
262 — Mlle CHOLLET Camille  
263 — Mlle HÉNAFF Audrey  
264 — M. HUARD DE VERNEUIL Antoine-Hubert  
265 — M. DUBOIS Cyril  
266 — M. JAULIN François  
267 — M. PRADEN Florian  
268 — M. HARACHE Julien  
269 — M. LIBAULT DE LA CHEVASNERIE Marc-Antoine  
270 — M. LE BORGNE Guillaume  
271 — Mlle LOMBARD Amélie  
272 — M. ANDREU SABATER Guillaume  
273 — Mlle ECHENIM Stéphanie  
274 — Mlle STERN Fanny  
275 — M. GUYADER Jean-Baptiste  
276 — M. LE CORGUILLÉ Paul  
277 — Mlle DONON Juliette  
278 — M. SONGY Matthieu  
279 — M. SAVARIT Bertrand  
280 — M. GRESELLE Damien  
281 — M. PELLOQUIN Camille  
282 — M. ARENE Fabrice  
283 — M. GRACIANI Camille  
284 — Mlle COMBES Sophie  
285 — M. ZNIBER Othmane  
286 — M. BOUFFIER Jacques  
287 — M. JAIS NIELSEN Olivier  
288 — Mlle LABBOUZ Lucie  
289 — M. BOURDEAUX Alexis  
290 — M. BEAUJARD Arnaud  
291 — M. LAMLIKI Zakaria  
292 — M. MOUQUIN Olivier  
293 — Mlle BENVENISTE Claire

- 294 — M. CAUSSE Mickaël  
295 — M. DECLERCQ Thibaut  
296 — Mlle GAFFET Nathalie  
297 — M. BENNET Guillaume  
298 — Mlle DE CLERCQ Emilie  
299 — M. PHILIPPE Nicolas  
300 — M. CAZIER Nicolas  
301 — M. GARNIER Jérôme  
302 — Mlle CAPPELLACCI Anouck  
303 — M. EYMARD Gaël  
304 — Mlle RAVEL Pauline  
305 — M. WASIER Etienne  
306 — M. CHABERT Romain  
307 — Mlle COLIN Aude  
308 — M. VALETTE Florian  
309 — M. SHAHIN Aurélien  
310 — M. DABIN Olivier  
311 — M. DUCARME Thibault  
312 — M. GONIN Michaël  
313 — M. BARRY Charles-Antoine  
314 — M. BISIAUX Julien  
315 — Mlle LUNES Aude  
316 — M. LORENCKI Maxence  
317 — M. MARMION Aurel-Aimé  
318 — M. REGIS Jean-Baptiste  
319 — Mlle ROUSSELLE Méline  
320 — M. FAVREAU Guillaume  
321 — M. MICHALLET Charles-Antoine  
322 — M. FEVRE Cédric  
323 — M. NECCIARI Romain  
324 — M. ALVAREZ Antonio  
325 — M. ALLIOUX Yann  
326 — Mlle RICHEZ Floriane  
327 — M. WAQUET Adrien  
328 — Mlle PICOT Sophie  
329 — Mlle AST Dorothée  
330 — M. LOUNI Ali  
331 — Mlle DEBOUK Hiba  
332 — M. VUONG Jordi  
333 — M. DIDELOT Florian  
334 — M. GOFFETTE Benjamin  
335 — M. CROSO Julien  
336 — M. SOISMIER Matthieu  
337 — M. GUILLEMAUT Fabien  
338 — Mlle DESCOMPS Magali  
339 — Mlle BARDAUNE Sabine  
340 — M. AMSTUTZ Pierre  
341 — M. DAMERDJI Mohamed  
342 — M. CASTILLO Etienne  
343 — M. RAPHALEN Fabrice  
344 — Mlle M'JAHAD Sofia  
345 — M. JIGOREL Sébastien  
346 — M. FOURNIER Jérémy  
347 — M. LANDRU Benoît  
348 — Mlle PAÏTA Anne-Flore  
349 — M. ETIENNE Jérôme  
350 — Mlle MASSON-SIBUT Agnès  
351 — M. TRAN Dominique  
352 — M. AUVRAY Stanley  
353 — M. GOBAUT Benoît  
354 — M. MARCHAND Antoine  
355 — Mlle RIVOAL Clothilde  
356 — M. FYOT Julien  
357 — M. GOURLAY Etienne  
358 — M. LOMBARD Mathias  
359 — Mlle LEQUOY Marie  
360 — M. LE BIHAN Vincent  
361 — M. RAËS Vincent  
362 — Mlle CLERY Isabelle  
363 — M. NIOL Julien  
364 — M. BAYARD Ferdinand  
365 — M. MANDEL Reynald  
366 — M. BRIZZI Benjamin  
367 — M. VERRIER Thomas  
368 — Mlle CREMER Sandra  
369 — M. GARCIA Mathieu  
370 — M. DONDON Alexis  
371 — Mlle ARMAND Madeleine  
372 — Mlle ROBIN Olivia  
373 — Mlle DUMONT Marion  
374 — M. LERMINIAUX Romain  
375 — M. RICHARD Benoît  
376 — M. OULALIT Miloud  
377 — M. MORVAN Aurèle  
378 — Mlle BALAGUER Sandie  
379 — M. BARBOT Mathieu  
380 — M. BEAUDOT Alban  
381 — M. BUET Etienne  
382 — M. DELANNOY David  
383 — M. PERRAULT Matthieu  
384 — M. FREMAUX Jean-Baptiste  
385 — Mlle BARBARIN Laure  
386 — M. DUMONT Guillaume  
387 — M. COMTE Frédéric  
388 — M. PEYRADE Julien  
389 — M. BERNARD Bastien  
390 — M. SLIMANI Cyril  
391 — Mlle FORISSIER Aurélie  
392 — M. DELCOUR Pierre  
393 — M. ETIENNE Louis  
394 — Mlle LONGUAR Zahia  
395 — Mlle TAURAND Laura  
396 — M. PORTUGAL Vincent  
397 — M. MICHEL Lionel  
398 — M. POITRASSON-RIVIÈRE Alexis  
399 — M. BERTHAUD Erwan  
400 — Mlle GAUFFRE Marie-Charlotte  
401 — M. THÉRY Alexandre  
402 — Mlle LEPEYTRE Audrey  
403 — M. HENEGHAN Mark  
404 — Mlle BOCQUENET Vinciane  
405 — M. GÉNEAU Kévin

- 406 — Mlle ZAHM Anne-Sophie  
407 — M. PITOIS Loïc  
408 — Mlle CHENEBAUX Maëlle  
409 — M. GILLMANN Nicolas  
410 — M. STEINBACH Pierre  
411 — Mlle ROULET Raphaëlle  
412 — Mlle LE TRI Sarah  
413 — M. VILLA Jean-Clément  
414 — Mlle PEYREGA Mathilde  
415 — Mlle CHARBONNIER Hélène  
416 — M. DELVAL Thibaut  
417 — M. DAILLY Florent  
418 — Mlle CARON Delphine  
419 — M. PARENT Pierre  
420 — Mlle TAFANELLI Claire  
421 — M. BLOUME Tony  
422 — Mlle VILLA Coralie  
423 — Mlle LORIN DE LA GRANDMAISON Marie-Alix  
424 — M. HEINRICH Arnaud  
425 — M. PAPON-DUMOULIN Clément  
426 — M. DUHAUTOIS Florian  
427 — Mlle DELAVIERE Marine  
428 — Mlle FIASTRE Anaïs  
429 — M. VIAL Raphaël  
430 — Mlle CHESNÉ Lou  
431 — M. CASTAIGNOS Guillaume  
432 — M. ROSSO Louis  
433 — M. RAVETS Sylvain  
434 — M. ROCHE Benoît  
435 — M. LEHURAU Maxence  
436 — M. DE ROUX Emmanuel  
437 — M. BARTOLI Antoine  
438 — M. BEAUJARD Thomas  
439 — M. HAIRON Nicolas  
440 — M. IRIART Bertrand  
441 — M. ARON Olivier  
442 — M. KADZIOLA François  
443 — M. COLSON Stéphane  
444 — M. DE SOUSA Eric  
445 — M. GIRALDI Loïc  
446 — M. LE JOLLEC Jérémie  
447 — M. TIOUJANI Samir  
448 — M. MOREL Bruno  
449 — Mlle MAI Marine  
450 — M. SICART Adrien  
451 — M. MAHJOUR Salah  
452 — Mlle MOREAU Amandine  
453 — M. CHASLES Kevin  
454 — M. PEYRUCQ Paul  
455 — M. LE STEUN Mathieu  
456 — M. VERDONCKT Thibault  
457 — M. JUNIQUE Thomas  
458 — M. KIMPE Yorick  
459 — Mlle NACHAR Christelle  
460 — Mlle SZAROWSKI Floriane  
461 — M. LANGLAIS Guillaume  
462 — M. CALAIS Gabriel  
463 — M. GUIENNET Renaud  
464 — M. DUFRANNE Arnaud  
465 — M. HOLLARD Antoine  
466 — M. BERNERD Thomas  
467 — Mlle PARREAU Céline  
468 — M. JACOB Pierre  
469 — M. LEIMBACHER Rémi  
470 — Mlle STERDYNIK Myrto  
471 — M. CARRIERE Guillaume  
472 — M. DWORZECKI André  
473 — Mlle DUMAS Adeline  
474 — M. FRYDMAN Miles  
475 — M. HUBERT Matthieu  
476 — M. VOISIN Mathieu  
477 — M. LETORT Jean  
478 — Mlle HARANG Alice  
479 — M. DIALLO Djibril  
480 — M. DIEL Guillaume  
481 — M. JOUSSEAUME Pierre-Yves  
482 — M. MORESMAU Julien  
483 — M. NOHILE David  
484 — M. FANNIUS Antoine  
485 — Mlle CHARPY Violaine  
486 — M. CHRISTMANN Jean-Frédéric  
487 — M. COLLIN Julien  
488 — M. DE SUTTER Bastien  
489 — M. BRUGUET Thibault  
490 — M. CHASSARD Adrien  
491 — Mlle TERREY Héloïse  
492 — M. AROUETTE Xavier  
493 — Mlle CHERKAOUI Kaouthar  
494 — M. LACLAIRE Louis  
495 — Mlle KLEIN Lauranne  
496 — M. STELLA Benoît  
497 — M. MERLE DES ISLES Olivier  
498 — Mlle PETIT Anne-Sophie  
499 — M. REGNIER Bruno  
500 — M. DUCOL Rémi  
501 — M. SAILLENFEST Antoine  
502 — M. KIPPELEN Adrien  
503 — M. GUTTON Philippe  
504 — Mlle KHALID Widiane  
505 — M. CHAULOT-TALMON Victor  
506 — Mlle MOUILHAUD Gabrielle  
507 — M. LE PORQUIER DE VAUX Louis  
508 — M. FARGÈRE Romain  
509 — Mlle PERRIN Fanny  
510 — M. DION Jean  
511 — Mlle BARTHÉLÉMY Cathy  
512 — Mlle DALMET Clotilde  
513 — M. BEAUSOLEIL Simon  
514 — M. JEAN Jérémy  
515 — Mlle WACHS Sophie  
516 — M. CARTALLIER Guillaume  
517 — Mlle VANDROMME Elodie

518 — M. OLIVIER Sébastien  
 519 — M. BISSUEL Côme  
 520 — M. BERNARD Nicolas  
 521 — M. FERAHTIA Mehdi  
 522 — M. ROIG Alexandre  
 523 — M. GILLET Guillaume  
 524 — M. GREGOIRE Gaël  
 525 — M. ROSSLING Matthieu  
 526 — M. DANIAULT Louis  
 527 — Mlle VANTHOURNOUT Aurélie  
 528 — M. LEOUTRE Pierre-Marie  
 529 — M. LE BARH Samuel  
 530 — M. AUFFRET Fabien  
 531 — Mlle MUREL Marion  
 532 — M. GODART Maxime  
 533 — M. SCOTTÉ Julien  
 534 — M. CYPRUCH Laurent  
 535 — M. PÉCHEUX Nicolas  
 536 — M. HOCHART Sébastien  
 537 — M. LOSCOS Jérémie  
 538 — Mlle BOVET Florence  
 539 — M. COLLET Gwendal  
 540 — M. MORISSON David  
 541 — Mlle MOREAU Pauline  
 542 — M. ANTILLE Rémy  
 543 — M. MERCADER Guillaume  
 544 — M. JACQUET Victor  
 545 — M. NOBLET Antoine  
 546 — M. DRAÏEF Mohamed  
 547 — Mlle DECLERCQ Sophie  
 548 — M. ROUMIER Erwan  
 549 — Mlle BELKHAYAT ZOUGARI Mouna  
 550 — Mlle KHALGUI Amel  
 551 — M. DUREPAIRE Kévin  
 552 — M. DESCAMPS Etienne  
 553 — Mlle FABRE Ophélie  
 554 — M. KEITA Doudou  
 555 — M. CASSAVETTI Stephen  
 556 — M. FAUCHEREAU Damien  
 557 — M. BARDET Vincent  
 558 — M. BOURON Charley  
 559 — M. HELLEQUIN Gaetan  
 560 — M. GAUTHIER Maxime  
 561 — Mlle EVRARD-DAUMAS Aurélie  
 562 — M. GACOIN Guillaume  
 563 — M. GOSSE Alexandre  
 564 — M. TAZI Mohamed  
 565 — M. RIQUE Adrien  
 566 — M. FERLIN Antoine  
 567 — Mlle VILMONT Sarah  
 568 — M. PEYSSON Thomas  
 569 — M. CONSTANT Fabien

Arrête la présente liste à cinq cent soixante-neuf (569) noms.

Fait à Paris, le 20 juillet 2006

*Le Président du Jury*

Jean BERTHIER

## DEPARTEMENT DE PARIS

### Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Scolaires) — Modificatif.

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2004 relatif à la constitution de commissions des marchés ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2006 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires ;

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2002, mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2006 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à la Directrice des Affaires Scolaires ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 nommant Mme Catherine MOISAN, Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2002 désignant M. Pierre MOURATILLE en qualité de directeur adjoint des affaires scolaires ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 3 avril 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 3 :

— pour la commission d'ouverture des plis :

- *substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

— pour la commission de proposition d'attribution et de sélection des candidats en procédure restreinte :

- *substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

A l'article 4 :

I — Sous-Direction de l'Administration générale et de la prévision scolaire :

*Ajouter* :

— M. Cédric HERANVAL-MALLET, administrateur, adjoint au sous-directeur, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Florent LE CURIEUX BELFOND, sous-directeur, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes et décisions préparés par la sous-direction.

A) Service des Ressources Humaines :

*Ajouter*, après le nom de Mme Claire CHERIE, administratrice adjointe au sous-directeur :

— et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Pierre-Florent LE CURIEUX BELFOND et de M. Cédric HERANVAL-MALLET, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par la sous-direction.

d) Bureau de coordination de la commande publique :

*Substituer* le nom de Mme Martine RENAUDIN, attachée d'administration, à celui de Mme Christine PRIEUR.

f) Bureau des technologies de l'information et de la communication :

*Substituer* le nom de Jean-Fabrice LEONI, chargé de mission cadre supérieur, à celui de Mlle Gaëlle BITAUD et *supprimer* le nom de Catherine FRANCLLET, attachée d'administration.

II — Sous-Direction des établissements du second degré :

A l'alinéa 1, *ajouter* le nom de Mme Florence POUYOL administratrice hors classe chargée de mission auprès du sous-directeur, avant M. Denis PERONNET.

Sont précisées pour le bureau du fonctionnement et de l'équipement, les compétences suivantes :

— au titre des établissements publics locaux d'enseignement :

1. accusés de réception des budgets, des décisions modificatives, des comptes financiers et des procès-verbaux des conseils d'administration ;

2. budgets ;

3. décisions budgétaires modificatives réglées ou refusées ;

4. bordereaux d'observations des comptes financiers ;

5. arrêtés d'attribution de subvention au titre du fonds commun départemental des services d'hébergement ;

6. arrêtés de notification des participations aux charges de fonctionnement ;

7. arrêtés de notification des participations à l'équipement ;

8. certification du caractère exécutoire de tout acte pris par le bureau.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice des Finances,

— M. le Directeur des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice des Affaires Scolaires.

Fait à Paris, le 21 juillet 2006

Bertrand DELANOË

**Fixation des tarifs journaliers 2006 applicables au Service « Paris Ados Service » géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, à Paris 10<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service « Paris Ados Service » géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris sont autorisées comme suit :

*Dépenses :*

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 13 161 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 105 992 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 25 056 €.

*Recettes :*

Groupe I : produits de tarification : 160 965 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 2 985 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Les tarifs journaliers, visés aux articles 2 et 3, tiennent compte de la reprise globale des résultats déficitaires 2003 et 2004 pour un montant de 19 740,81 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> août 2006, le tarif journalier applicable au forfait « 10 jours » du Service « Paris Ados Service » géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, 75010 Paris, est fixé à 303,86 €.

Art. 3. — A compter du 1<sup>er</sup> août 2006, le tarif journalier applicable au forfait « 45 jours » du Service « Paris Ados Service » géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, 75010 Paris, est fixé à 2 389,24 €.

Art. 4. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 5. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**Fixation des tarifs journaliers 2006 applicables au Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, à Paris 10<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris sont autorisées comme suit :

*Dépenses :*

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 92 245 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 182 709 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 312 393 €.

*Recettes :*

Groupe I : produits de tarification : 1 516 563 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 4 000 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 18 447 €.

Les tarifs journaliers, visés aux articles 2 et 3, tiennent compte de la reprise globale du résultat excédentaire 2004 d'un montant de 48 336,97 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> août 2006, le tarif journalier applicable au forfait « Accueil » du Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, 75010 Paris, est fixé à 170,99 €.

Art. 3. — A compter du 1<sup>er</sup> août 2006, le tarif journalier applicable au forfait « Réentraînement » du Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (C.I.E.J.) géré par l'Association de la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris, situé 4, rue Martel, 75010 Paris, est fixé à 831,95 €.

Art. 4. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 5. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**Fixation de la dotation globale 2006 applicable à l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt, de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.).**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs (A.G.E.) ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, la dotation globale de fonctionnement de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt, de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.), est arrêtée à la somme de trois millions cinq cent dix-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (3 517 525 €).

Le budget a été retenu comme suit :

*Dépenses :*

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 445 145 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 2 702 789 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 569 931 €.

*Recettes :*

Groupe I : produits de la tarification : 3 517 525 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 183 230 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 17 110 €.

Art. 2. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 3. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juillet 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Général  
des Services administratifs  
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

**Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances départementale n° 122 — « Caisse intérieure Morland », à la Direction des Finances.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre IV de sa troisième partie relative au département

(partie législative), et les articles R. 1617-1 et suivants (partie réglementaire), modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté du 22 août 2005 du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, maintenant à la Direction des Finances — Sous-Direction des Finances, Bureau de la comptabilité et des régies, Caisse intérieure Morland, une régie d'avances sur fonds départementaux ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants, et à cet effet de modifier l'acte constitutif de la régie précitée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 4 juillet 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 11 de l'arrêté susvisé du 22 août 2005 modifié, maintenant une régie d'avances, est ainsi rédigé :

« Article 11. — Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Art. 2. — La Directrice des Finances et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (4 ex.) — Service autres établissements locaux ;

— à la Directrice des Finances — Bureau de la comptabilité et des régies — Secteur des régies ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 7 juillet 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint  
chargé de la Sous-Direction des Finances*

Alain BAYET

### **Nomination d'un mandataire suppléant du régisseur d'avances de la « Caisse intérieure Morland », auprès de la Direction des Finances.**

Par arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 7 juillet 2006, Mlle COUDERC Aurélie, adjoint administratif, est nommée mandataire suppléant du régisseur d'avances de la Caisse intérieure Morland, auprès de la Direction des Finances, Bureau F5, Comptabilité et régies, à compter du 7 juillet 2006.

### **ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS**

### **Arrêté n° 2006-0205 DG relatif à la désignation des représentants de l'administration, titulaires et suppléants, siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. — Modificatif.**

La Directrice Générale  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article R. 716-3-11 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993 créant une Commission de Réforme à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2006-0145 DG du 15 mai 2006 relatif à la désignation des représentants de l'administration titulaires et suppléants siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Le Secrétaire Général entendu ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté directorial n° 2006-0145 DG du 15 mai 2006 susvisé est modifié comme suit :

La liste des représentants de l'administration choisis par le Président, parmi les représentants de l'administration de catégorie A, désignés au sein des Commissions Administratives Paritaires de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur du Personnel et des Relations Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 juillet 2006

Rose-Marie VAN LERBERGHE

**Annexe**  
**Commission de Réforme. — Représentants de l'administration (suppléants) — Mandature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.**

| Noms       | Prénoms         | Grades                | Sites            |
|------------|-----------------|-----------------------|------------------|
| ANDERSON   | Evelyne         | Directeur des soins   | Broca            |
| BANAS      | Evelyne         | Attaché d'adm. hosp.  | Saint-Antoine    |
| BAUDY      | Marcel          | Directeur des soins   | Corentin Celton  |
| BELLON     | Pascal          | Directeur d'hôpital   | Bicêtre          |
| BOUFFLET   | Nadine          | Attaché d'adm. hosp.  | Bicêtre          |
| BOULHAROUF | Nadia           | Directeur d'hôpital   | Albert Chenevier |
| CAREL      | Jean            | Ingénieur             | Henri Mondor     |
| CASTAGNO   | Cécile          | Directeur d'hôpital   | Broca            |
| CHARRIER   | Annie           | Attaché d'adm. hosp.  | Armand Trousseau |
| CHERVIN    | Jacques         | Cadre Massesseur Kiné | HEGP             |
| CHOLLET    | Marie-Josèphe   | Attaché d'adm. hosp.  | Salpêtrière      |
| COMTE      | Catherine       | DESS                  | Albert Chenevier |
| COUTIER    | Bruno           | Directeur d'hôpital   | M.A.D.           |
| CRESPO     | Christine       | Attaché d'adm. hosp.  | Siège            |
| CUENCA     | Yves            | DESS                  | Joffre/Dupuytren |
| DARDEL     | Anne            | Directeur d'hôpital   | Siège            |
| DAUDE      | Fabrice         | Ingénieur             | Antoine Béclère  |
| DAVOST     | Chantal         | Directeur d'hôpital   | Siège            |
| DE BONNAY  | Patricia        | Directeur d'hôpital   | Siège            |
| DELBECKE   | Olivier         | Attaché d'adm. hosp.  | Broussais        |
| DESSALCES  | Jean-Marc       | Directeur d'hôpital   | Cochin           |
| DUCHENE    | Jérôme          | Directeur d'hôpital   | Jean Verdier     |
| ECKERLEIN  | Guillaume       | Directeur d'hôpital   | Charles Foix     |
| ERTEL      | Françoise       | Directeur des soins   | Charles Foix     |
| ESCOLAN    | Marie-Catherine | Directeur d'hôpital   | Siège            |
| GAMIETTE   | Lovely          | Attaché d'adm. hosp.  | Lariboisière     |
| GLAIN      | Nathalie        | Attaché d'adm. hosp.  | Lariboisière     |
| GRAU       | Marcel          | Attaché d'adm. hosp.  | Lariboisière     |
| GUILLAUME  | Elisabeth       | Directeur d'hôpital   | Cochin           |
| HAMON      | Marie-Elisabeth | Attaché d'adm. hosp.  | Henri Mondor     |

| Noms              | Prénoms        | Grades               | Sites              |
|-------------------|----------------|----------------------|--------------------|
| HANNO             | Yvette         | Directeur d'hôpital  | HAD                |
| HARLINGUE         | Jean-Dominique | Attaché d'adm. hosp. | Broca              |
| HERRER            | Ange-Marie     | Attaché d'adm. hosp. | Paul Brousse       |
| LARIVEN           | Sylvie         | Directeur d'hôpital  | Jean Verdier       |
| LAZARDEUX         | Jean-Marc      | Attaché d'adm. hosp. | Jean Verdier       |
| LE GUILCHER       | Michèle        | Attaché d'adm. hosp. | Saint-Louis        |
| LE POINTER        | Lydia          | Attaché d'adm. hosp. | Jean Verdier       |
| LECARPENTIER      | Mariana        | Attaché d'adm. hosp. | Siège              |
| LECLERE           | Françoise      | Attaché d'adm. hpsp. | Beaujon            |
| LEFEBVRE          | Anne           | Directeur d'hôpital  | Cochin             |
| LESAGE            | Agnès          | Directeur d'hôpital  | Charles Richet     |
| LEVANNIER         | Jeannine       | Attaché d'adm. hosp. | Saint-Antoine      |
| MAGES             | Jacqueline     | Attaché d'adm. hosp. | Siège              |
| MALHERBE          | Pierre         | Directeur d'hôpital  | Jean Verdier       |
| MARCHALOT         | Geneviève      | Directeur des soins  | Siège              |
| MARTIN MARTINIERE | Odon           | Directeur d'hôpital  | Georges Clemenceau |
| MAUGENDRE         | Isabelle       | Attaché d'adm. hosp. | AGEPS              |
| MEROUZE           | Roger          | Ingénieur            | Saint-Antoine      |
| MICAELLI-FLENDER  | Laetitia       | Directeur d'hôpital  | Beaujon            |
| MOCELLIN          | Marie-Cécile   | Directeur d'hôpital  | Charles Foix       |
| MONSIGNA          | Raymonde       | Attaché d'adm. hosp. | Corentin Celton    |
| MOUREN            | Véronique      | Ingénieur            | Paul Brousse       |
| PEDUZZI           | Pascal         | Directeur d'hôpital  | Joffre/Dupuytren   |
| PELLE             | Renaud         | Directeur d'hôpital  | Saint Antoine      |
| PICHON-NAUDE      | Gwenn          | Directeur d'hôpital  | Bicêtre            |
| POATY             | Renée          | Attaché d'adm. hosp. | Siège              |
| RAINON            | Dominique      | Attaché d'adm. hosp. | HAD                |
| RUCARD            | Patricia       | Directeur d'hôpital  | Lariboisière       |
| SAINCRIT          | Gérard         | Attaché d'adm. hosp. | Jean Verdier       |
| SEINTURIER        | Maryse         | Attaché d'adm. hosp. | Saint-Antoine      |
| SONTAG            | Jérôme         | Directeur d'hôpital  | René Muret         |
| TERRINE           | Bruno          | Attaché d'adm. hosp. | Salpêtrière        |



| Noms      | Prénoms      | Grades               | Sites          |
|-----------|--------------|----------------------|----------------|
| THERRE    | Alexandre    | Directeur d'hôpital  | Louis Mourier  |
| TORRES    | Jean-Louis   | Attaché d'adm. hosp. | Tenon          |
| VAN ACKER | David        | Attaché d'adm. hosp. | Charles Foix   |
| VATINEL   | Marie-Claire | Attaché d'adm. hosp. | Charles Richet |
| VILAYLECK | Maya         | Directeur d'hôpital  | Lariboisière   |
| VOISIN    | Marc         | Directeur d'hôpital  | Siège          |
| WALLET    | Denise       | Ingénieur            | Antoine Bécère |

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2006-20826 relatif à la commission départementale de la sécurité routière de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-6 et R. 411-10 à R. 411-12 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17888 du 7 septembre 2004 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20471 du 25 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — La commission départementale de la sécurité routière de Paris, prévue par l'article R. 411-10 du Code de la route, est présidée par le Préfet de Police, ou son représentant.

Elle est régie par les dispositions des articles R. 411-11 et R. 411-12 du Code de la route et des décrets du 7 juin 2006 et du 8 juin 2006 susvisés ainsi que celles fixées par le présent arrêté.

Son secrétariat est assuré respectivement par la Direction des Transports et de la Protection du Public et la Direction de la Police Générale, chacune agissant dans le cadre de ses missions.

Art. 2. — La commission départementale de la sécurité routière de Paris comprend, outre le Préfet de Police :

1° Au titre du collège des représentants des services de l'Etat :

- a) Relevant du Préfet de Police :
  - le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ;
  - le Directeur de la Police Urbaine de Proximité ;
  - le Directeur des Transports et de la Protection du Public ;
  - le Directeur de la Police Générale ;
- ou leurs représentants ;

b) Relevant du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris :

- le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports d'Ile-de-France, ou son représentant ;

c) Relevant du Ministère des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer :

- le Délégué à l'éducation routière pour Paris, ou son représentant ;

d) un représentant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

2° Au titre du collège des élus départementaux et communaux :

- trois conseillers de Paris désignés par le Conseil de Paris ;

3° Au titre du collège des organisations professionnelles et des fédérations sportives :

- un représentant de la Chambre Syndicale Nationale du Commerce et de la Réparation Automobile (CSNCRA) ;

- un représentant de l'Association de Défense de l'Enseignement et de la Conduite Automobile (ADECA) ;

- un représentant du Syndicat National de l'Enseignement de la Conduite et de l'Education Routière (SNECER) ;

- un représentant de l'Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC) ;

- un représentant du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) ;

- un représentant de l'Union Nationale des Professionnels de la Formation des Automobilistes (UNPFA) ;

- un représentant de la Chambre Syndicale des Artisans du Taxi ;

- un représentant de l'Union Régionale des Fédérations Nationales de Chauffeurs Routiers poids lourds et assimilés ;

- un représentant du Comité Départemental de Paris d'Athlétisme ;

- un représentant du Comité Départemental de Paris de Cyclisme ;

- un représentant du Comité Départemental de Paris de Cyclotourisme ;

4° Au titre du collège des associations d'usagers :

- un représentant de la Prévention Routière ;

- un représentant de la Ligue contre la Violence Routière ;

- un représentant de l'Association « le Piéton dans la Cité » ;

- un représentant de l'Association des Paralysés de France ;

- un représentant de l'Automobile Club de l'Ile-de-France ;

- un représentant de la Fédération des Usagers des Transports ;

- un représentant du Mouvement de Défense de la Bicyclette ;

- un représentant de l'Association « Motorcycle Club de France ».

Art. 3. — Un arrêté du Préfet de Police fixe la liste nominative des membres de la commission départementale de la sécurité routière de Paris qui ne siègent pas en raison des fonctions qu'ils occupent.

Art. 4. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 juillet 2006

Pierre MUTZ

**Arrêté n° 2006-20869 interdisant la vente à emporter de boissons alcooliques à l'occasion des rencontres de football durant la saison 2006-2007 au Parc des Princes.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret n° 87-893 du 30 octobre 1987 portant publication de la convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives, et notamment de matchs de football, faite à Strasbourg le 19 août 1985 ;

Considérant qu'il importe, pour des motifs d'ordre et de sécurité publics, de prévenir les risques pouvant découler de la mise en vente de boissons alcooliques à l'occasion des rencontres saisonnières de football organisées au Parc des Princes ;

Arrête :

Article premier. — A l'occasion des rencontres de football prévues au Parc des Princes au cours de la saison 2006-2007 selon le calendrier prévisionnel joint en annexe, il est interdit, chaque jour de match, de procéder pendant les cinq heures précédant la rencontre et jusqu'à une heure trente minutes après son achèvement, à la vente de boissons alcooliques à emporter, sous quelque forme que ce soit, dans les points de vente (débits de boissons, stations-services, épicerie...) situés à proximité du Parc des Princes dans le périmètre délimité par les voies ci-après :

- l'avenue de la Porte Molitor,
- la rue Nungesser et Coli,
- la rue du Commandant Guilbaud,
- l'avenue de la Porte de Saint-Cloud,
- la place de la Porte de Saint-Cloud,
- le boulevard Murat jusqu'à la place de la Porte Molitor.

La présente interdiction est applicable à ces voies.

Art. 2. — Le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de la Police Judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et notifié aux différents exploitants des commerces concernés.

Fait à Paris, le 26 juillet 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Paul-Henri TROLLÉ

**ANNEXE**  
**Calendrier des rencontres de football**  
**prévues au Parc des Princes**  
**au cours de la saison 2006-2007**

**2006 :**

| Dates               | Championnat de France |
|---------------------|-----------------------|
| Samedi 5 août       | PSG/Lorient           |
| Samedi 19 août      | PSG/Lille             |
| Samedi 9 septembre  | PSG/Marseille         |
| Samedi 23 septembre | PSG/Nancy             |
| Samedi 14 octobre   | PSG/Sedan             |
| Samedi 28 octobre   | PSG/Rennes            |
| Samedi 4 novembre   | PSG/Lens              |
| Samedi 18 novembre  | PSG/Bordeaux          |
| Samedi 2 décembre   | PSG/Toulouse          |
| Samedi 16 décembre  | PSG/Nice              |

**2007 :**

| Dates             | Championnat de France |
|-------------------|-----------------------|
| Samedi 13 janvier | PSG/Valenciennes      |
| Samedi 27 janvier | PSG/Sochaux           |
| Samedi 10 février | PSG/Monaco            |
| Samedi 24 février | PSG/Saint-Etienne     |
| Samedi 10 mars    | PSG/Auxerre           |
| Samedi 7 avril    | PSG/Le Mans           |
| Samedi 21 avril   | PSG/Nantes            |
| Samedi 5 mai      | PSG/Lyon              |
| Samedi 19 mai     | PSG/Troyes            |

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**ORGANISMES DIVERS**

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-1888 bis portant ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement de personnel de maîtrise (F/H), grade agent de maîtrise, branche cuisine.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée du Conseil d'Administration n° 70 en date du 12 juillet 2006 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, branche cuisine ;

Vu la délibération n° E. 5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autre que la France ;

Vu la délibération 70 bis du 12 juillet 2006 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur épreuves de personnel de maîtrise, grade agent de maîtrise, branche cuisine ;

Arrête :

Article premier. — Un concours interne et un concours externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de personnel de maîtrise, grade agent de maîtrise, branche cuisine, seront organisés à partir du 18 octobre 2006.

Art. 2. — Le nombre de candidats qui pourront être déclarés admis à l'emploi considéré est fixé à 1 en ce qui concerne le concours interne et à 1 en ce qui concerne le concours externe.

Art. 3. — Les épreuves écrites et orale se dérouleront à Paris et/ou en proche banlieue.

Art. 4. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du lundi 14 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006 inclus au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront préciser « interne » ou « externe » et être accompagnées d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 5. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du lundi 14 août 2006 au lundi 18 septembre 2006 — 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 6. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 7. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juillet 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Bernadette COULON-KIANG

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 06-1967 portant délégation de signature de la Directrice Générale.**

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 2 février 2001 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 05-3700 en date du 24 octobre 2005 modifié, portant délégations de signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté n° 05-3700 du 24 octobre 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sous-Direction des Ressources :

Service des Ressources Humaines :

En lieu et place de la mention de « M. Vincent HUC, chef du Bureau de la formation et des concours ; », *il convient de lire* :

— « M. Vincent HUC, chef du Bureau de la formation et des concours, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Sylvia LEGRIS, son adjointe ; »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Trésorière Principale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ainsi qu'à l'agent auquel la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 24 juillet 2006

Bernadette COULON-KIANG

**POSTES A POURVOIR**

**Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction du droit — Bureau du droit public général.

Poste : chargé d'études juridiques en droit public général.

Contact : M. Branco RUIVO, Chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 64 95.

Référence : B.E.S. 06-G.07.29.

**Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Circonscription des Affaires Scolaires des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements.

Postes : Chef de la Section des bâtiments.

Contact : M. BOULAY, Chef de circonscription — Téléphone : 01 49 29 47 50.

Référence : B.E.S. 06-G.07.30.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 13066.

Grade : agent de catégorie A.

### LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Arrondt ou Département : 01 — Accès : Métro Louvre Rivoli / R.E.R. Châtelet les Halles.

### NATURE DU POSTE

Titre : chargé d'études sur les déplacements en Ile-de-France.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef de la Section Territoires.

Attributions : étude de la mobilité des franciliens, en liaison avec l'Etat et la Région ; — prévisions des scénarii d'évolution à moyen et long terme à partir d'enquêtes « ménages » de type E.G.T. ou de recensements de population de l'I.N.S.E.E., des données statistiques et des études déjà existantes ; — proposition de mesures pour infléchir les évolutions prévisibles ; — suivi du projet S.D.R.I.F. et de plan de déplacements de Paris ; — suivi de projets territoriaux à l'échelle d'un quartier, d'un ou plusieurs arrondissements, d'une commune voisine intégrant tous les modes de déplacements ; — élaboration de nouveaux concepts d'aménagements urbains.

Conditions particulières : disponibilité, participation à de nombreuses réunions de travail et publiques.

### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : ingénieur en génie urbain ou équivalent, Master (3<sup>e</sup> cycle universitaire).

Qualités requises :

N° 1 : connaissances en matière de statistiques, d'informatique (Access) et cartographie ;

N° 2 : qualités d'analyse et rédactionnelles ;

N° 3 : esprit de synthèse.

Connaissances particulières : toute connaissance en matière de statistique et de cartographie est bienvenue.

### CONTACT

Philippe CAUVIN ou Nicolas ROY — Bureau E 34/E 29 — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 71 70 / 01 40 28 71 34 — Mél : philippe.cauvin@paris.fr / nicolas.roy@paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 6 septembre 2006.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques.

Un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques sera ouvert à partir du 22 janvier 2007 pour 15 postes à Paris ou en proche banlieue. Les mises en postes des lauréat(e)s s'effectueront, dans l'ordre de leur classement, sur les deux rentrées scolaires 2007 et 2008.

Pour pouvoir participer à ce concours les candidat(e)s doivent être titulaires d'une licence.

Peuvent être admis en équivalence de la licence les maîtrises obtenues après dispense de la licence, ainsi que les titres

et diplômes homologués au niveau II en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Sont également admis en équivalence les titres et diplômes sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins trois années, délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

La recevabilité des titres ou diplômes délivrés par un Etat hors Communauté européenne et Espace économique européen sera examinée par une commission d'équivalence prévue par le statut de ce corps.

Le programme limitatif applicable à l'épreuve C — Contrôle des connaissances artistiques — de la première série est fixé comme suit :

« L'art occidental aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. »

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 9 octobre au 9 novembre 2006 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés du 9 octobre au 9 novembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront être établies au moyen des dossiers de candidature originaux, propres à chaque concours, délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Font l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 novembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

### Marchés publics. — Mise à disposition d'une alerte-mél sur [paris.fr](http://paris.fr). — Rappel.

Un service d'alerte-mél est mis à votre disposition sur [paris.fr](http://paris.fr).

Depuis le 3 juillet 2006, la Mairie de Paris propose un nouveau service en ligne ([www.marchespublics.paris.fr](http://www.marchespublics.paris.fr)) permettant à tout internaute de s'abonner à une lettre d'information régulière et automatique sur les marchés publics de la Ville et du Département de Paris, dont les avis de publicité ne sont plus publiés au B.M.O. depuis le n° 40 du 19 mai 2006.

Lors de son abonnement en ligne à cette alerte-mél, il pourra indiquer les caractéristiques des consultations de la Ville et du Département de Paris suscitant son intérêt, selon un double critère de sélection : par procédure de mise en concurrence, par nature de prestations, selon les pôles et familles du Référentiel Achat de la collectivité parisienne.

Dès l'obtention de la confirmation de son abonnement, il recevra, à chaque publication sur le site [paris.fr](http://paris.fr) d'un avis de publicité correspondant aux caractéristiques retenues lors de son inscription, un mél lui indiquant les références et l'objet de la consultation concernée, ainsi qu'un lien hypertexte avec le site [paris.fr](http://paris.fr) lui permettant d'en visualiser l'avis de publicité, tel qu'envoyé à la publication par le pouvoir adjudicateur.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter : [www.marchespublics.paris.fr](http://www.marchespublics.paris.fr).

Le Directeur de la Publication :  
Bernard GAUDILLERE